



ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Présentation des comptes de gestion 2016 de la Ville et des services annexes de la restauration municipale, de l'Office de tourisme et des parcs de stationnement de la Ville

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Présentation des comptes de gestion 2016 de la Ville et des services annexes de la restauration municipale, de l'Office de tourisme et des parcs de stationnement de la Ville.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Patrick GUIMARD, Adjoint au Maire chargé des finances et des nouvelles technologies,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-12,

Vu les projets de comptes administratifs de la Ville, de la restauration municipale, de l'Office de tourisme et des parcs de stationnement pour l'exercice 2016,

Vu les comptes de gestion 2016 présentés par Monsieur le Trésorier principal pour le budget principal de la Ville, de la restauration municipale, de l'Office de tourisme et des parcs de stationnement,

Après s'être assuré que le Comptable de la commune a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant la conformité des résultats article par article des comptes de gestion de Monsieur le Trésorier principal et des comptes administratifs 2016 de la Ville et des budgets annexes,

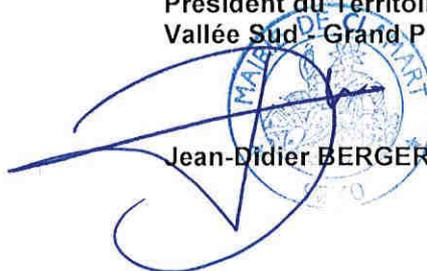
Vu l'avis de la Commission n°1 - finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la ville, métropole et intercommunalité du 15 mars 2017,

Après en avoir délibéré à la majorité (2 voix contre),

VOTE sans observation ni réserve les résultats article par article des comptes de gestion pour l'exercice 2016 de la commune et des budgets annexes de la restauration municipale, de l'Office de tourisme et des parcs de stationnement présentés par Monsieur le Trésorier principal.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris**

A blue ink signature of Jean-Didier BERGER is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LA VILLE DE LAVAL' and 'LE 17 MARS 2017'. The signature is a stylized, cursive script.

Jean-Didier BERGER



ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Approbation des Comptes administratifs 2016 de la Commune et des services annexes de la restauration municipale, de l'Office de tourisme et des parcs de stationnement de la Ville

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Approbation des Comptes administratifs 2016 de la Commune et des services annexes de la restauration municipale, de l'Office de tourisme et des parcs de stationnement de la Ville.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Patrick GUIMARD, Adjoint au Maire chargé des finances et des nouvelles technologies,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

Vu les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2016 du budget principal de la Ville et des budgets annexes de la restauration municipale, de l'Office de tourisme et des parcs de stationnement,

Vu les comptes de gestion 2016 présentés par le comptable public pour le budget principal de la Ville et les budgets annexes de la restauration municipale, de l'Office de tourisme et des parcs de stationnement,

Vu les comptes administratifs de l'exercice 2016 pour le budget principal de la Ville et les budgets annexes de la restauration municipale de l'Office de tourisme et des parcs de stationnement,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du Conseil municipal sur le compte administratif présenté par Monsieur le Maire,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal élit un président de séance lors du débat relatif au compte administratif,

Considérant que Monsieur Jean Didier BERGER, Maire de Clamart, s'est retiré de la salle pour le débat et le vote,

Vu l'avis de la Commission n°1 - finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la ville, métropole et intercommunalité du 15 mars 2017,

Après en avoir délibéré à la majorité (9 voix contre),

APPROUVE le Compte administratif 2016 de la Ville du budget principal.

APPROUVE le Compte administratif 2016 du budget annexe de la restauration municipale.

APPROUVE le Compte administratif 2016 du budget annexe de l'Office de tourisme.

APPROUVE le Compte administratif 2016 du budget annexe des parcs de stationnement.

CONSTATE la concordance des comptes entre les résultats figurant dans les comptes administratifs et ceux résultant des comptes de gestion du comptable de la commune pour les quatre budgets présentés.

ARRETE les résultats définitifs du budget principal de la Ville tels que définis ci-après :

Résultat de clôture – section d'investissement : 4 463 727,28 € (excédent)

Résultat de clôture – section de fonctionnement : 18 248 007,03 € (excédent)

Le résultat de clôture global s'établit donc à **22 711 734,31 €** (excédent)

ARRÊTE le résultat définitif du budget annexe de la restauration municipale tel que défini ci-après :

Résultat de clôture section de fonctionnement : **0,00 €**

ARRETE les résultats définitifs du budget annexe de l'Office de tourisme tels que définis ci-après :

Résultat de clôture – section d'investissement : 316,77 € (excédent)

Résultat de clôture – section de fonctionnement : 65 100,39 € (excédent)

Le résultat de clôture global s'établit donc à **65 417,16 €** (excédent)

ARRETE les résultats définitifs du budget annexe des parcs de stationnement tels que définis ci-après :

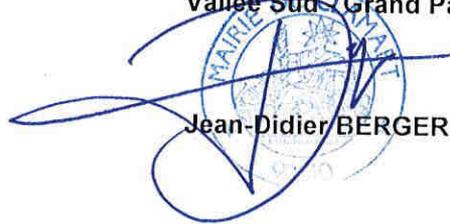
Résultat de clôture – section d'investissement : - 87 184,30 € (déficit)

Résultat de clôture – section de fonctionnement : 60 658,28 € (excédent)

Le résultat de clôture global s'établit donc à **- 26 526,02 €** (déficit)

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud Grand Paris**



Jean-Didier BERGER



ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Affectation des résultats
2016 du budget principal
de la Commune et des
budgets annexes de la
restauration municipale,
de l'Office de tourisme et
des parcs de
stationnement.**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Affectation des résultats 2016 du budget principal de la Commune et des budgets annexes de la restauration municipale, de l'Office de tourisme et des parcs de stationnement.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Patrick GUIMARD, Adjoint au Maire chargé des finances et des nouvelles technologies,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2311-5,

Vu les résultats de clôture 2016 des comptes administratifs de la section de fonctionnement du budget principal de la Ville et des budgets annexes de la restauration municipale, de l'Office de tourisme et des parcs de stationnement,

Considérant que l'approbation des comptes administratifs 2016 présenté permet l'arrêté définitif des comptes et donc l'affectation des résultats,

Considérant que le résultat cumulé de clôture de la section de fonctionnement du budget principal de la Ville s'établit à 18 248 007,03 € pour l'année 2016,

Considérant le besoin en financement de la section d'investissement de l'exercice 2016 qui correspond au cumul :

- du solde excédentaire de l'exercice 2015 : 1 331 431,37 €,
 - du solde excédentaire de l'exercice 2016 : 3 132 295,91 €,
 - du solde déficitaire des restes à réaliser de l'exercice 2016 : - 5 523 058,23 €,
- elle s'établit à - 1 059 330,95 €.

Considérant que la capacité de financement après restes à réaliser du budget annexe de la restauration municipale est de 0 €,

Considérant que la capacité de financement après restes à réaliser du budget annexe de l'Office de tourisme est de 316,77 €,

Considérant que la capacité en financement après restes à réaliser du budget annexe des parcs de stationnement est de 437 002,48 €,

Vu l'avis de la Commission n°1 - finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la ville, métropole et intercommunalité du 15 mars 2017,

Après en avoir délibéré à la majorité (9 voix contre),

DECIDE d'affecter les résultats de clôture de la façon suivante :

Budget principal de la Ville :

- 1 060 000 € sont affectés au compte 1068 de la section d'investissement.
- 17 188 007,03 € sont reportés au compte 002 de la section de fonctionnement.

Budget annexe de la restauration municipale :

Le résultat de la section de fonctionnement étant nul, il n'y a pas lieu de procéder à une quelconque affectation

Budget annexe de l'Office de tourisme :

- 316,77 € sont reportés au compte 001 de la section d'investissement.
- 65 100,39 € sont reportés au compte 002 de la section de fonctionnement.

Budget annexe des parcs de stationnement

- 60 658,28 € sont reportés au compte 002 de la section de fonctionnement.
- 87 184,30 € sont reportés au compte 001 de la section d'investissement

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris


Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Autorisations de
Programme / Crédits de
Paieement (APCP).**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le **23 MARS 2017**
et de la publication
le **23 MARS 2017**
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (APCP).

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1, L. 2311-3 et R. 2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu le Code des juridictions financières et notamment son article L. 263-8,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant que l'annualité budgétaire est l'un des principes fondamentaux des finances publiques,

Considérant que pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde,

Considérant que la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire qui vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise de plus la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme,

Vu l'avis de la Commission n°1 - finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la ville, métropole et intercommunalité du 15 mars 2017,

Après en avoir délibéré à la majorité (9 voix contre),

DECIDE de créer et d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour le budget primitif 2017 telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

N° de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020	TOTAUX
20170001	ECOLE MATERNELLE DES ROCHERS	6 700 000,00	200 000,00	2 000 000,00	3 000 000,00	1 500 000,00	6 700 000,00
20170002	ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS	5 331 000,00	1 215 300,00	1 790 700,00	1 337 500,00	987 500,00	5 331 000,00
20170003	TRANQUILITE SECURITE VIDEO URBAINE	4 460 000,00	1 560 000,00	1 200 000,00	900 000,00	800 000,00	4 460 000,00
	TOTAUX	16 491 000,00	2 975 300,00	4 990 700,00	5 237 500,00	3 287 500,00	16 491 000,00

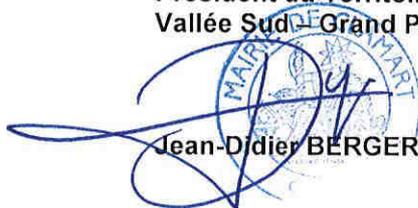
AUTORISE le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2017.

PRECISE que les recettes prévues pour ces opérations sont établies comme suit :

N° de l'AP	Libellé	Financements	
20170001	ECOLE MATERNELLE DES ROCHERS	Autofinancement	3 350 000,00
		Emprunt	1 000 932,00
		FCTVA	1 099 068,00
		Autres (<i>Département</i>)	1 250 000,00
		TOTAL	6 700 000,00
20170002	ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS	Autofinancement	2 665 500,00
		Emprunt	1 791 002,76
		FCTVA	874 497,24
		Autres	-
		TOTAL	5 331 000,00
20170003	TRANQUILITE SECURITE VIDEO URBAINE	Autofinancement	2 230 000,00
		Emprunt	1 027 381,60
		FCTVA	731 618,40
		Autres (<i>Etat, CD92, Région</i>)	471 000,00
		TOTAL	4 460 000,00
TOTAL GENERAL			16 491 000,00

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris**


Jean-Didier BERGER



ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Approbation du budget
primitif principal de la Ville
pour l'exercice 2017.**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Approbation du budget primitif principal de la Ville pour l'exercice 2017.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Sylvie DONGER, Adjointe au Maire chargée du budget,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de budget primitif 2017 de la Ville de Clamart,

Vu l'avis de la Commission n°1 - finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la ville, métropole et intercommunalité du 15 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA VILLE :**ADOpte dans son ensemble** à la majorité (9 voix contre) le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2017.**DECIDE** de voter la section du budget de la Ville au niveau du chapitre et/ou par opérations listées (section d'investissement).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère générales	12 349 869,00	-	12 349 869,00		36	9	
012 - Charges de personnel	38 513 000,00	-	38 513 000,00		36	9	
014 - Atténuation de produit (FPIC)	2 800 000,00	-	2 800 000,00		36	9	
65 - Autres charges de gestion courante	16 749 444,00	-	16 749 444,00		36	9	
66 - Charges financières	2 000 000,00	-	2 000 000,00		36	9	
67 - charges exceptionnelles	405 500,00	-	405 500,00		36	9	
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	4 110 000,00	-	4 110 000,00		36	9	
023 - Virement à la section d'investissement	11 171 090,95	-	11 171 090,95		36	9	
TOTAL	88 098 903,95	-	88 098 903,95		36	9	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
013 - Atténuation de charges	180 000,00	-	180 000,00		36	9	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 566 697,00	-	8 566 697,00		36	9	
73 - Impôt et taxes	50 321 961,00	-	50 321 961,00		36	9	
74 - Dotations et subventions	14 599 199,00	-	14 599 199,00		36	9	
75 - Autres produits de gestion courante	838 623,00	-	838 623,00		36	9	
77 - Produits exceptionnels	-	-	-		36	9	
78 - Reprises sur provisions	-	-	-		36	9	
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	-	-	-		36	9	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	17 188 007,03	-	17 188 007,03		36	9	
TOTAL	91 694 487,03	-	91 694 487,03		36	9	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
20 - immobilisations incorporelles	2 459 543,00	929 297,14	3 388 840,14		36	9	
204 - subventions d'équipement versées	771 980,00	50 000,00	821 980,00		36	9	
21 - Immobilisations corporelles	18 091 463,00	3 505 049,08	21 596 512,08		36	9	
23 - Immobilisations en cours	1 015 000,00	1 137 907,12	2 152 907,12		36	9	
26 - Participations, créances rattachées	-	-	-		36	9	
27 - autres immobilisations financières	1 000 000,00	-	1 000 000,00		36	9	
10 - Dotations, fonds et réserves	-	-	-		36	9	
13 - Subventions d'investissement reçues	-	-	-		36	9	
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 873 500,00	-	6 873 500,00		36	9	
45 - Opérations pour le compte de tiers	55 000,00	-	55 000,00		36	9	
20170001 - Ecole maternelle des Rochers (AP-CP)	200 000,00	-	200 000,00		36	9	
20170002 - Enfouissement des réseaux aériens (AP-CP)	1 215 300,00	-	1 215 300,00		36	9	
20170003 - Tranquillité, Sécurité et Vidéo Urbaine (AP-CP)	1 560 000,00	-	1 560 000,00		36	9	
OP 28 - Réaménagement des locaux administratifs	-	8 216,52	8 216,52		36	9	
OP 44 - Parc paysager Picardie	-	9 993,67	9 993,67		36	9	
OP 46 - Reconstruction du Campus Trivaux Garenne	308 950,00	1 410 192,57	1 719 142,57		36	9	
OP 47 - Réaménagement du stade de la Plaine	900 000,00	333 886,06	1 233 886,06		36	9	
OP 51 - Réhabilitation LEP rue du Guet	15 000,00	-	15 000,00		36	9	
OP 53 - école maternelle Rochers	-	2 990,40	2 990,40		36	9	
OP 54 - école élémentaire Rochers	-	100 731,70	100 731,70		36	9	
OP 55 - Réhabilitation église St Pierre St Paul	3 000,00	12 736,93	15 736,93		36	9	
OP 57 - Reconstruction complexe Hunebelle	200 000,00	38 177,17	238 177,17		36	9	
OP 60 - Marché du Trosy	1 500 000,00	49 235,76	1 549 235,76		36	9	
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	-	-	-		36	9	
041 - Opération patrimoniales	2 000 000,00	-	2 000 000,00		36	9	
TOTAL	38 168 736,00	7 588 414,12	45 757 150,12		36	9	

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
001 - Résultat reporté	4 463 727,28	-	4 463 727,28		36	9	
13 - Subventions d'investissement	2 390 226,00	2 065 355,89	4 455 581,89		36	9	
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 000 000,00	-	5 000 000,00		36	9	
10 - Dotations, fonds et réserves	4 366 750,00	-	4 366 750,00		36	9	
27 - autres immobilisations financières	1 000 000,00	-	1 000 000,00		36	9	
45 - Travaux effectués pour le compte de tiers	55 000,00	-	55 000,00		36	9	
024 - Cessions d'immobilisations	8 055 000,00	-	8 055 000,00		36	9	
1068 - Exc2dent de produits capitalisés	1 060 000,00	-	1 060 000,00		36	9	
165 - Dépôts et cautionnement reçus	20 000,00	-	20 000,00		36	9	
021 - Virement de la section de fonctionnement	11 171 090,95	-	11 171 090,95		36	9	
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	4 110 000,00	-	4 110 000,00		36	9	
041 - Opération patrimoniales	2 000 000,00	-	2 000 000,00		36	9	
TOTAL	43 691 794,23	2 065 355,89	45 757 150,12		36	9	

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris**

Jean-Didier BERGER



ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Approbation du budget
primitif du service annexe
de la restauration
municipale pour l'exercice
2017.**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Approbation du budget primitif du service annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2017.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Sylvie DONGER, Adjointe au Maire chargée du budget,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de budget primitif 2017 du service annexe de la restauration municipale,

Vu l'avis de la Commission n°1 - finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la ville, métropole et intercommunalité du 15 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE :

ADOpte dans son ensemble à la majorité (9 voix contre) le budget primitif du service annexe de la restauration municipale pour l'année 2017 :

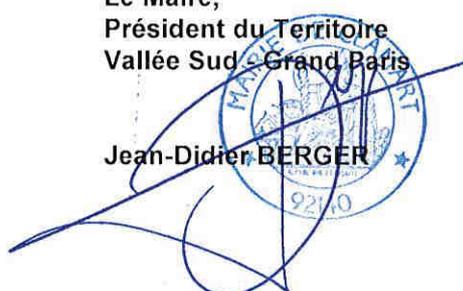
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANT	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - charges à caractère générales	104 000,00	-	104 000,00		36	9	
012 - Charges de personnel	106 000,00	-	106 000,00		36	9	
65 - autres charges de gestion courante	5 000,00		5 000,00		36	9	
67 - charges exceptionnelles	1 000,00	-	1 000,00		36	9	
TOTAL	216 000,00	-	216 000,00		36	9	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
70 - Produits des services et du domaine	80 000,00	-	80 000,00		36	9	
74 - Dotations et subventions	6 000,00	-	6 000,00		36	9	
75 - Autres produits de gestion courante	130 000,00	-	130 000,00		36	9	
TOTAL	216 000,00	-	216 000,00		36	9	

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Approbation du budget primitif du service annexe de l'Office de tourisme pour l'exercice 2017.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le **23 MARS 2017**
et de la publication
le **23 MARS 2017**
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Approbation du budget primitif du service annexe de l'Office de tourisme pour l'exercice 2017

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Sylvie DONGER, Adjointe au Maire chargée du budget,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de budget primitif 2017 du service annexe de l'Office de tourisme,

Vu l'avis de la Commission n°1 - finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la ville, métropole et intercommunalité du 15 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME :**ADOpte dans son ensemble** le budget primitif du service annexe de l'Office du tourisme pour l'année 2017 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère générales	103 200,39	-	103 200,39		36	9	
012 - Charges de personnel	60 000,00	-	60 000,00		36	9	
014 - Atténuation de produit	10 900,00	-	10 900,00		36	9	
67 - Charges exceptionnelles	4 850,00	-	4 850,00		36	9	
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	150,00	-	150,00		36	9	
023 - Virement à la section d'investissement	16 000,00	-	16 000,00		36	9	
TOTAL	195 100,39	-	195 100,39		36	9	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
70 - Produits des services et du domaine	10 000,00	-	10 000,00		36	9	
73 - Impôt et taxes	120 000,00	-	120 000,00		36	9	
002 - Résultat reporté	65 100,39		65 100,39		36	9	
TOTAL	195 100,39	-	195 100,39		36	9	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
21 - immobilisations corporelles	16 466,77	-	16 466,77		36	9	
TOTAL	16 466,77	-	16 466,77		36	9	

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
001 - Résultat reporté	316,77		316,77		36	9	
021 - Virement de la section de fonctionnement	16 000,00		16 000,00		36	9	
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	150,00		150,00		36	9	
TOTAL	16 466,77	-	16 466,77		36	9	

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris



Jean Didier BERGER



ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Approbation du budget primitif du service annexe des parcs de stationnement de la Ville de Clamart pour l'exercice 2017.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Approbation du budget primitif du service annexe des parcs de stationnement de la Ville de Clamart pour l'exercice 2017.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Sylvie DONGER, Adjointe au Maire chargée du budget,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de budget primitif 2017 du service annexe des parcs de stationnement de la Ville de Clamart,

Vu l'avis de la Commission n°1 - finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la ville, métropole et intercommunalité du 15 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT DE LA VILLE DE CLAMART:

ADOpte dans son ensemble à la majorité (9 voix contre) le budget primitif du service annexe des parcs de stationnement de la Ville de Clamart pour l'année 2017 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère générales	138 000,00	-	138 000,00		36	9	
012 - Charges de personnel	195 000,00	-	195 000,00		36	9	
66 - Charges financières	12 000,00	-	12 000,00		36	9	
023 - Virement à la section d'investissement	115 658,28	-	115 658,28		36	9	
TOTAL	460 658,28	-	460 658,28		36	9	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	400 000,00	-	400 000,00		36	9	
002 - résultat reporté	60 658,28	-	60 658,28		36	9	
TOTAL	460 658,28	-	460 658,28		36	9	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
20 - Immobilisations incorporelles	60 000,00	34 218,00	94 218,00		36	9	
21 - Immobilisations corporelles	440 000,00	11 595,22	451 595,22		36	9	
23 - Immobilisations en cours	1 194 000,00		1 194 000,00		36	9	
16 - Emprunts et dettes assimilées	50 000,00		50 000,00		36	9	
001 - Résultat reporté	87 184,30		87 184,30		36	9	
TOTAL	1 831 184,30	45 813,22	1 876 997,52		36	9	

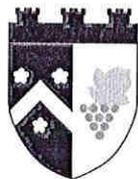
RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 191 339,24	570 000,00	1 761 339,24		36	9	
021 - Virement de la section de fonctionnement	115 658,28		115 658,28		36	9	
TOTAL	1 306 997,52	570 000,00	1 876 997,52		36	9	

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris**

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Vote des taux d'imposition
2017.**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le **23 MARS 2017**
et de la publication
le **23 MARS 2017**
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Vote des taux d'imposition 2017.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Sylvie DONGER, Adjointe au Maire chargée du budget,

Vu la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts,

Vu l'article L 1612-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2017,

Vu les bases fiscales notifiées à la commune par le Ministère des finances et des comptes publics,

Vu l'avis de la Commission n°1 - finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la ville, métropole et intercommunalité du 15 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

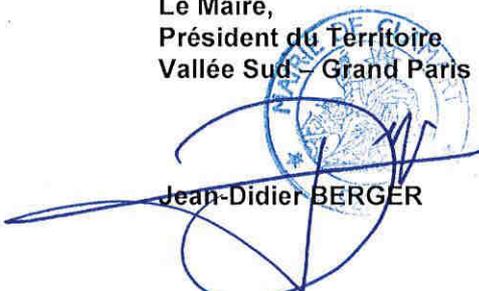
DECIDE de maintenir les taux fiscaux 2017 au niveau de ceux de l'année précédente soit :

	Taux voté en 2016 rappel	Taux moyens 2016 de la strate*	Taux 2017 votés	Variation
Taxe d'habitation	21,54%	18,72%	21,54%	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,90%	23,98%	15,90%	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés non - bâties	16,78%	59,85%	16,78%	0,00%

* source DGCL

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris**


Jean-Didier BERGER



ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Modification des statuts
du Syndicat
Intercommunal du
Cimetière de Clamart.**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le **23 MARS 2017**
et de la publication
le **23 MARS 2017**
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Cimetière de Clamart.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L5211-20, L5212-1 et L5212-19,

Vu les statuts en vigueur du Syndicat Intercommunal du Cimetière de Clamart et notamment son article 16 relatif au budget et à la comptabilité du syndicat,

Vu l'audit organisationnel et financier du Syndicat Intercommunal du Cimetière de Clamart réalisé sur le premier semestre 2016 par la société SIA PARTNERS,

Considérant que l'article 16.1 des statuts du Syndicat prévoit que la contribution syndicale est répartie chaque année par délibération du comité syndical au prorata de la population de chaque commune membre,

Considérant qu'il est de l'intérêt du syndicat et de l'ensemble de ses communes membres de modifier l'actuel critère de répartition de la contribution syndicale,

Considérant en effet que la contribution de chaque commune aux dépenses du Syndicat est actuellement fixée en fonction de sa population, et qu'il est désormais souhaité que cette contribution tienne davantage compte du nombre de concessions actives et du nombre d'opérations funéraires réalisées par commune membre,

Vu l'avis de la commission n°2 – personnel, affaires générales, élections, moyens des services et communication du 16 mars 2017,

Après en avoir délibéré à la majorité (6 voix contre),

APPROUVE la suppression des alinéas 1 et 2 de l'article 16.1 des statuts en vigueur du Syndicat et de les remplacer par un nouvel article 16.1 libellé comme suit :

« La contribution de chaque commune membre aux dépenses du syndicat est fixée, chaque année, par délibération du comité syndical, qui tient compte des deux critères suivants :

- nombre de concessions actives au 31 décembre de l'année n-1, le comptage des concessions actives s'arrêtent au 31 décembre de l'année précédant la date d'échéance des dites sépultures.
- nombre d'opérations funéraires réalisées par le syndicat au cours de l'année précédente.

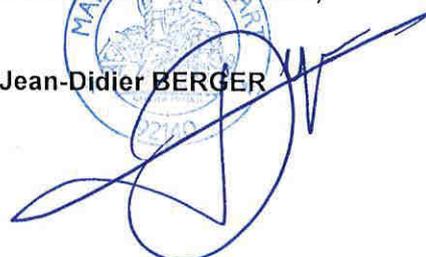
Ces deux critères sont pris à hauteur de 50% pour chacun d'eux ».

PRECISE que les autres dispositions statutaires restent inchangées.

Pour extrait conforme,

**Le Maire
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,**

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Demande de permis de
démolir l'ancien lycée
d'enseignement
professionnel (LEP), sis 2
rue du Guet.**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le **23 MARS 2017**
et de la publication
le **23 MARS 2017**
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Demande de permis de démolir l'ancien lycée d'enseignement professionnel (LEP), sis 2 rue du Guet.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Yves SERIE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et de la démocratie locale,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1311-5,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.421-4 et R.421-17,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 mars 2012 instaurant, à compter du 2 mai 2012, l'obligation de solliciter une autorisation préalable pour la démolition de toutes constructions sur la totalité du périmètre communal,

Considérant que dans le cadre de la réhabilitation du marché du Troisy situé avenue Paul Vaillant Couturier, il sera nécessaire de déplacer provisoirement les commerçants qui sont implantés sur le marché vers le site de l'ancien lycée d'enseignement professionnel (LEP) sis, 2 rue du Guet à Clamart, qu'à cet effet, il est proposé de démolir le bâtiment existant pour installer provisoirement une halle de marché pendant la durée des travaux,

Considérant que la surface à démolir est de 3 994 m² et que les travaux auront lieu courant juin 2017 jusqu'au mois d'octobre 2017 et comprennent :

- le désamiantage et déplombage du site pendant 2 mois,
- la déconstruction et démolition du site pendant les 2 mois suivants,

Considérant que la réalisation des travaux susmentionnés nécessite le dépôt d'une déclaration préalable conformément au Code de l'urbanisme,

Vu l'avis de la Commission n°3 - services techniques, voirie, propreté, développement durable, transports, bâtiments, sécurité publique du 13 mars 2017,

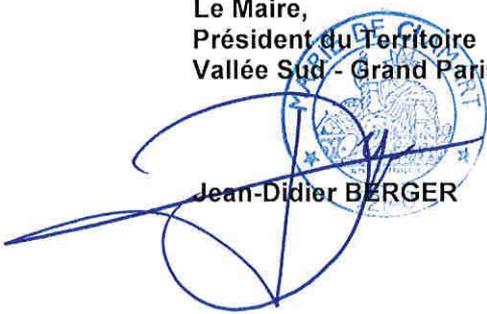
Après en avoir délibéré à la majorité (7 voix contre et 2 abstentions),

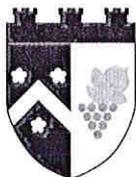
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un permis de démolir l'ancien LEP, sis 2 rue du Guet à CLAMART, et à signer toutes les pièces afférentes.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris,**

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Approbation d'une convention relative à la mise en place de compteurs communicants Grdf - projet GAZPAR.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le **23 MARS 2017**
et de la publication
le **23 MARS 2017**
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Approbation d'une convention relative à la mise en place de compteurs communicants Grdf - projet GAZPAR.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Yves SERIE, Adjoint au Maire, chargé de l'urbanisme et de la démocratie locale,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.5721-2 et suivants,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L. 341-4 et L. 453-7,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Considérant que GrDF souhaite installer des compteurs gaz communicants afin de moderniser le réseau de distribution. Pour GRDF, il s'agit de développer de nouvelles expertises techniques et de mettre en œuvre un comptage moderne, répondant aux besoins des consommateurs et permettant d'accompagner l'évolution des réglementations (encadré par des textes réglementaires européens et nationaux). Aucune difficulté technique n'est présente sur ce dossier,

Considérant qu'une convention-cadre doit être établie pour permettre à GrDF d'occuper le domaine public ainsi que pour définir les conditions de mises à disposition des boîtiers situés sur les immeubles ou sur d'autres propriétés de la Ville, qui serviront de support technique,

Considérant qu'une redevance d'occupation sera versée chaque année par GrDF à la Ville,

Vu l'avis de la Commission n°3 – environnement, transports, urbanisme et développement durable du 13 mars 2017,

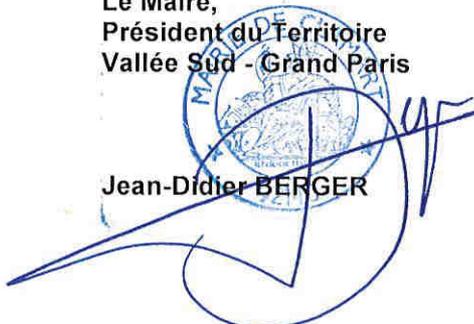
Après en avoir délibéré à la majorité (8 voix contre et 1 abstention),

APPROUVE les termes de la convention avec GrDF relative au principe de mise en place de compteurs communicants Grdf sur la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Acquisition d'une parcelle
de bois cadastrée section
BR 45 dite « Bois
Masson ».**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 mars 2017

Objet : Acquisition d'une parcelle de bois cadastrée section BR 45 dite « Bois Masson ».

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 1111-1, L.1212-1,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 avril 2014 prescrivant la révision du Plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil du Territoire Vallée Sud – Grand Paris du 12 juillet 2016 approuvant le Plan local d'urbanisme révisé,

Vu l'avis de France Domaine en date du 23 août 2016,

Considérant que la parcelle cadastrée section BR numéro 45 d'une surface de 20 452 m², se situe en zone N (zone boisée) du règlement du Plan local d'urbanisme révisé, approuvé par le Conseil du Territoire Vallée Sud – Grand Paris le 12 juillet 2016. Elle longe la rue du Général Eisenhower et en partie la départementale 906,

Considérant que l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP), propriétaire de la parcelle a informé la Commune de Clamart par courrier en date du 23 novembre 2016 de son projet de cession de cette parcelle afin que celle-ci puisse exercer le droit de priorité qui lui est ouvert à l'article L 240-1 du Code de l'urbanisme. La valeur vénale de cette propriété a été estimée par France-Domaine à 511 300 €,

Considérant qu'après une étude approfondie de ce projet de cession et une visite sur place, il s'avère que cette acquisition permettrait de :

- préserver les trames vertes et bleues prévues au Plan local d'urbanisme,
- maintenir pour l'avenir une entrée forestière de Clamart,
- protéger durablement les pavillons des rues du bois, Edison et Marconi des nuisances sonores, visuelles et en termes de pollution de l'A86.

Considérant qu'au vu de ces éléments, la Ville par courrier en date du 22 décembre 2016 a fait part à l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris de son souhait d'acquérir cette parcelle au prix susmentionné, sous réserve de l'approbation du Conseil municipal,

Vu l'avis de la commission n° 5 - urbanisme, logement, accession à la propriété, démocratie locale du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section BR 45 dite « Bois Masson » au prix de 511 300 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette vente pour le compte de la Commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris,
Jean-Dièdre BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Saisine préfectorale pour
l'obtention de l'arrêté
déclarant d'utilité publique
l'opération « rue de
Verdun » sur le territoire
de Clamart.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Saisine préfectorale pour l'obtention de l'arrêté déclarant d'utilité publique l'opération « rue de Verdun » sur le territoire de Clamart.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Yves SERIE, Adjoint au Maire, chargé de l'urbanisme et de la démocratie locale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L 302-1 et R 302-1,

Vu le Schéma Directeur de la Région Ile de France,

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU),

Vu la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

Vu la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 portant sur la programmation pour la cohésion sociale dans son volet logement qui fixe à 500 000 le nombre de logements sociaux à construire d'ici 2009,

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris en son article 1 qui porte les objectifs de réalisation de logements à 70 000 par an en Ile de France,

Vu la loi du n°2010-78812 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite Loi GRENELLE II qui est venue retranscrire les objectifs de la loi du 3 août 2009 dite Grenelle I,

Vu le Schéma Directeur de la Région Ile de France,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 9 novembre 2005, modifié le 24 avril 2013 et transmis en Préfecture le 30 avril 2013,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 avril 2014 prescrivant la révision du Plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2015 portant arrêt du projet du Plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil du Territoire Vallée Sud – Grand Paris du 12 juillet 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu la décision du Conseil Communautaire du 26 mars 2009 adoptant définitivement le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine,

Vu le Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine approuvé le 17 décembre 2015,

Considérant que par délibération du Conseil municipal en date du 16 juillet 2016, la Ville a sollicité l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique modificative de l'opération « rue de Verdun »,

Considérant que le Préfet des Hauts-de-Seine, par arrêté en date du 1^{er} décembre 2016, a prescrit l'ouverture de ladite enquête publique qui s'est déroulée du 02 janvier au 03 février 2017 inclus,

Considérant qu'à l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au projet sans réserve et avec une recommandation,

Considérant que le commissaire enquêteur recommande fortement que le problème des ouvertures objets des thèmes 13 et 14 soit réglé correctement, comme la Ville s'y engage dans son mémoire en réponse,

Considérant que la recommandation susvisée sera bien prise en compte. En effet, il sera exigé des architectes en charge du projet la prise en compte de toutes les contraintes techniques relatives aux habitations existantes et leur intégration à la conception des nouvelles constructions, dans le respect des obligations réglementaires,

Considérant que ce projet est en parfaite adéquation avec les objectifs du Plan Local d'Urbanisme révisé, approuvé par délibération du Conseil du Territoire Vallée Sud – Grand Paris du 12 juillet 2016 et de ses déclinaisons, notamment son PADD. Il permettra de rendre ce secteur plus attractif, proposera de nouveaux logements diversifiés et s'intégrera parfaitement dans le respect des gabarits autorisés, en offrant une nouvelle image urbaine au secteur concerné,

Considérant qu'il convient dès lors de solliciter de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, de prendre l'arrêté déclarant d'utilité publique ce projet d'intérêt général,

Vu l'avis de la commission n° 5 - urbanisme, logement, accession à la propriété, démocratie locale du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré à la majorité (8 voix contre et 1 abstention),

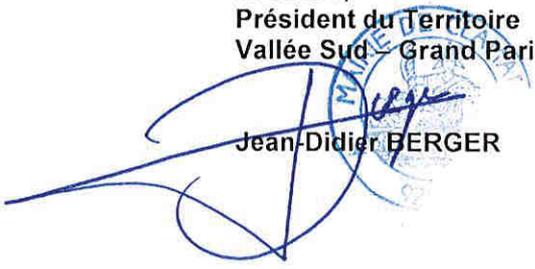
SOLLICITE de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, de prendre l'arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique l'opération « rue de Verdun ».

PRECISE que le bénéficiaire de la Déclaration d'Utilité Publique est l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF).

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,**

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Appel à projet pour la cession de deux emprises foncières appartenant à l'Etablissement Public Foncier Ile de France (EPFIF), la Ville de Clamart, l'OPH Clamart Habitat et l'Etat, constituant le périmètre de la DUP rue de Verdun et de la DUP rue des Monts.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,


Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 mars 2017

Objet: Appel à projet pour la cession de deux emprises foncières appartenant à l'Etablissement Public Foncier Ile de France (EPFIF), la Ville de Clamart, l'OPH Clamart Habitat et l'Etat, constituant le périmètre de la DUP rue de Verdun et de la DUP rue des Monts.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 9 novembre 2005, modifié le 24 avril 2013 et transmis en Préfecture le 30 avril 2013,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 avril 2014 prescrivant la révision du Plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2015 portant arrêt du projet du Plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil du Territoire Vallée Sud – Grand Paris du 12 juillet 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,

Considérant que l'ancienne municipalité avait initié en 2009 deux opérations immobilières comprenant des logements sociaux avec locaux associatifs/commerciaux/services en rez-de-chaussée, qui ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux déclarant d'utilité publique l'opération Verdun en date du 07 avril 2011, et l'opération Monts en date du 31 août 2010,

Considérant que les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan local d'urbanisme révisé, visent désormais à favoriser la mixité sociale et fonctionnelle des quartiers afin d'éviter la ségrégation sociale et la mono activité,

Considérant de même, qu'afin de respecter le Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé en décembre 2015, la Ville souhaite voir réaliser sur ces emprises foncières, tel que présenté dans les dossiers modificatifs de demandes de déclarations d'utilité public, un programme mixte à l'échelle du quartier, s'insérant mieux dans son environnement, de meilleure qualité architecturale et paysagère et garantissant l'équilibre financier des opérations,

Considérant que la maîtrise foncière de ces opérations a été en totalité, confiée à l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine (EPF92) désormais Etablissement Public Foncier Ile de France (EPFIF), dans le cadre d'une convention cadre avec la Ville de Clamart. Cette convention, effective depuis 2008, a permis d'acquérir l'ensemble des parcelles nécessaires aux deux projets, hormis celles appartenant d'ores et déjà, à la Ville de Clamart, l'OPH Clamart Habitat et l'Etat,

Considérant que la Ville entend désormais se porter acquéreur de l'ensemble du foncier de l'EPFIF permettant de réaliser les programmes de logements présentés dans les dossiers précités, hormis le terrain d'assiette des logements sociaux du projet qui sera réalisé en régie par la Société I3F,

Considérant que ces terrains classés en zone UBd au Plan local d'urbanisme (PLU) révisé, sont à ce jour libres de toute occupation, hormis la parcelle D 45, occupée par une association qui fera l'objet d'une proposition de relogement provisoire avant de se réinstaller sur site une fois le chantier achevé,

Considérant que, compte tenu de la situation géographique de ces terrains et afin d'en valoriser leur reconversion, la ville de Clamart, l'OPH Clamart Habitat et l'Etat souhaitent engager leur cession, en vue de la réalisation des programmes d'intérêt général, en accord avec l'EPPFIF d'une part de la Société I3F d'autre part, futur bailleur social de ce double programme,

Considérant que l'Etat a donné son accord sur le montant de décote proposé par la Société I3F sur la parcelle, lui appartenant, cadastrée section D numéro 45,

Considérant qu'il convient dès à présent, afin de limiter au mieux les frais de portage foncier de l'EPPFIF, de lancer les procédures d'appels à projets dans l'objectif de céder ces emprises foncières à un aménageur, dans le respect des programmes arrêtés lors des Conseils municipaux des 13 juillet 2016 et 16 décembre 2016,

Considérant que l'opération rue de Verdun consistera en la construction d'environ 8 110 m² de surface de plancher (SDP) comprenant 38 logements en locatif social, 66 logements en accession libre et environ 50 m² de locaux commerciaux/services en rez-de-chaussée,

Considérant que l'opération rue des Monts consistera en la construction d'environ 3 979 m² de surface de plancher (SDP) comprenant 18 logements en locatif social, 37 logements en accession libre et environ 134 m² de locaux associatifs/commerciaux/services en rez-de-chaussée,

Considérant que, pour ce faire et afin de susciter l'émergence de projets, en parfaite adéquation avec les objectifs d'intérêt général poursuivis par la Commune, le classement des acquéreurs devra intervenir au terme d'une consultation établie sur la base d'un cahier des charges qui fera l'objet d'une publicité sur le site internet de la Commune et le cas échéant, sur d'autres supports,

Considérant qu'afin de promouvoir une prise de décision concertée autour des programmes à édifier, les propositions candidats seront analysées par l'administration, et l'OPH Clamart Habitat, puis présentées pour avis à une commission consultative ad hoc, composée du/de :

- Maire,
- Cinq élus municipaux désignés par le Conseil municipal à la proportionnelle, à la plus forte moyenne,
- Cinq personnalités qualifiées désignées par arrêté du Maire, dont l'EPPFIF,
(à titre d'exemple : membre du CAUE, Architecte des Bâtiments de France, personnes publiques, institutionnels...),
- Cinq membres du comité de pilotage du quartier Percy-Schneider, dont un élu représentant la Mairie, sur proposition du comité de pilotage du quartier.

Conformément aux dispositions de l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, les cessions aux acquéreurs désignés au terme des appels à projets seront soumises au vote du Conseil municipal, qui sera ainsi invité à se prononcer afin d'approuver, au vu de l'avis du service des domaines, les conditions et les caractéristiques des cessions,

Vu l'avis de la commission n° 5 - urbanisme, logement, accession à la propriété, démocratie locale du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le lancement de la consultation en vue de désigner l'opérateur acquéreur des parcelles constituant l'assiette foncière des périmètres de la DUP rue de Verdun et de la DUP rue des Monts selon les principes ci-dessus exposés.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures visant à préparer les consultations des candidats acquéreurs et notamment, établir le cahier des charges y afférent et lancer lesdites consultations.

DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

ELIT à l'unanimité à la proportionnelle à la plus forte moyenne, parmi ses membres, pour siéger dans la commission consultative concernant le projet de la DUP rue de Verdun et le projet de la DUP rue des Monts :

- Yves SERIE
- Colette HUARD
- Françoise CARUGE
- Yves COSCAS
- Gérard AUBINEAU

AUTORISE Monsieur le Maire à désigner par arrêté les personnalités qualifiées et les personnes choisies en leur sein par le comité de pilotage du quartier Percy-Schneider dont un élu représentant la Mairie, sur proposition du comité de pilotage du quartier :

- Jacqueline MINASSIAN

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris,

Jean-Didier BERGER



ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Appel à projet pour la
cession d'une emprise
foncière appartenant à la
Ville de Clamart, sise 8 rue
Paul Vaillant Couturier.**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le **23 MARS 2017**
et de la publication
le **23 MARS 2017**
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Sébastien BOUNET

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 mars 2017

Objet : Appel à projet pour la cession d'une emprise foncière appartenant à la Ville de Clamart, sise 8 rue Paul Vaillant Couturier.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 9 novembre 2005, modifié le 24 avril 2013 et transmis en Préfecture le 30 avril 2013,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 avril 2014 prescrivant la révision du Plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2015 portant arrêt du projet du Plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil du Territoire Vallée Sud – Grand Paris du 12 juillet 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,

Considérant que la Ville est propriétaire d'un immeuble, en zone UA, de piètre qualité, sis 8 rue Paul Vaillant Couturier, cadastré section AE numéro 46, d'une emprise foncière de 243 m², actuellement occupé par deux commerçants,

Considérant qu'afin de valoriser cet emplacement particulièrement important pour la qualité du paysage urbain du centre-ville, il est envisagé le départ de ces commerçants, dans le cadre de la vente de ce bien pour y réaliser un programme immobilier de logements en accession libre et commerces en rez-de-chaussée,

Considérant que deux options pourront être envisagées sur cette emprise foncière :

- un projet d'une surface de plancher d'environ 900 m² pour la partie dédiée aux logements et d'environ 200 m² pour le rez-de-chaussée commercial dans le cas d'une surélévation du bâti existant,
- un projet d'une surface de plancher d'environ 780 m² pour la partie dédiée aux logements et d'environ 113 m² pour le rez-de-chaussée commercial dans le cas d'une démolition et d'une reconstruction.

Considérant que, pour ce faire et afin de susciter l'émergence de ce projet, en parfaite adéquation avec les objectifs d'intérêt général poursuivis par la Commune, le classement des acquéreurs devra intervenir au terme d'une consultation établie sur la base d'un cahier des charges qui fera l'objet d'une publicité sur le site internet de la Commune et le cas échéant, sur d'autres supports,

Considérant qu'fin de promouvoir une prise de décision concertée autour du programme à édifier, les propositions des candidats seront analysées par l'administration, puis présentées pour avis à une commission consultative ad hoc, composée du/de :

- Maire,
- Cinq élus municipaux désignés par le Conseil municipal à la proportionnelle, à la plus forte moyenne,
- Cinq personnalités qualifiées désignées par arrêté du Maire,
(à titre d'exemple : membre du CAUE, Architecte des Bâtiments de France, personnes publiques, institutionnels...),

- Cinq membres du comité de pilotage du quartier Centre, dont un élu représentant la Mairie, sur proposition du comité de pilotage du quartier.

Conformément aux dispositions de l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, la cession aux acquéreurs désignés au terme des appels à projets sera soumise au vote du Conseil municipal, qui sera ainsi invité à se prononcer afin d'approuver, au vu de l'avis du service des domaines, les conditions et les caractéristiques de la cession,

Vu l'avis de la commission n° 5 - urbanisme, logement, accession à la propriété, démocratie locale du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à la majorité (2 voix contre et 2 abstentions) le lancement de la consultation en vue de désigner l'opérateur acquéreur de la parcelle cadastrée section AE numéro 46 d'une emprise foncière de 243 m², selon les principes ci-dessus exposés.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures visant à préparer les consultations des candidats acquéreurs et notamment, établir le cahier des charges y afférent et lancer lesdites consultations.

DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

ELIT à l'unanimité à la proportionnelle à la plus forte moyenne, parmi ses membres, pour siéger dans la commission consultative concernant le projet immobilier de la parcelle cadastrée section AE numéro 46 sise 8 rue Paul Vaillant Couturier :

- **Sylvie DONGER**
- **Colette HUARD**
- **Yves SERIE**
- **Claude LAURANS**
- **Pierre CARRIVE**

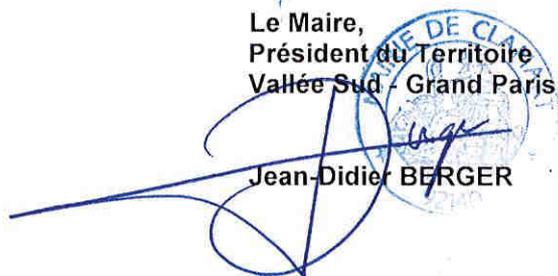
AUTORISE Monsieur le Maire à désigner par arrêté les personnalités qualifiées et les personnes choisies en leur sein par le comité de pilotage du quartier Centre dont un élu représentant la Mairie, sur proposition du comité de pilotage du quartier :

- **Lucien NAIM**

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris,**

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Appel à projet pour la
cession d'une emprise
foncière appartenant à la
Ville de Clamart, sise 54 à
56 bis route du Pavé
Blanc.**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY -
M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD -
M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS -
Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY -
M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE -
Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO
- Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM -
M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA
- Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO -
M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF -
Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) -
M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le **23 MARS 2017**
et de la publication
le **23 MARS 2017**
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 mars 2017

Objet : Appel à projet pour la cession d'une emprise foncière appartenant à la Ville de Clamart, sise 54 à 56 bis route du Pavé Blanc.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 9 novembre 2005, modifié le 24 avril 2013 et transmis en Préfecture le 30 avril 2013,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 avril 2014 prescrivant la révision du Plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2015 portant arrêt du projet du Plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil du Territoire Vallée Sud – Grand Paris du 12 juillet 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Vu les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Considérant que la Ville est propriétaire d'une ensemble immobilier, en zone UAa, sis 54 à 56 bis route du Pavé Blanc, cadastré section BL numéros 132, 121, 99 le long du trajet du tramway T6 reliant la ligne 13 du métro à Viroflay.

Considérant qu'afin de valoriser cet emplacement et de renforcer la mixité sociale à l'échelle de cet îlot, Il est envisagé de vendre ce foncier pour y réaliser un programme immobilier sur les parcelles précitées.

Considérant que, cependant, au vu de sa configuration, et pour permettre un projet de meilleure qualité, il paraît opportun d'y intégrer une partie de la parcelle cadastrée section BL numéro 143 d'environ 103 m² appartenant également à la Ville de Clamart (plan en annexe), ce qui permettra à terme d'augmenter les droits à construire, sur une emprise foncière d'environ 1 077 m².

Considérant qu'ainsi il pourra être réalisé un immeuble d'environ 38 logements en accession libre avec une surface de plancher d'environ 2 400 m².

Considérant que, pour ce faire et afin de susciter l'émergence de ce projet, en parfaite adéquation avec les objectifs d'intérêt général poursuivis par la Commune, le classement des acquéreurs devra intervenir au terme d'une consultation établie sur la base d'un cahier des charges qui fera l'objet d'une publicité sur le site internet de la Commune et le cas échéant, sur d'autres supports,

Considérant qu'afin de promouvoir une prise de décision concertée autour du programme à édifier, les propositions des candidats seront analysées par l'administration, puis présentées pour avis à une commission consultative ad hoc, composée du/de :

- Maire,
- Cinq élus municipaux désignés par le Conseil municipal à la proportionnelle, à la plus forte moyenne,
- Cinq personnalités qualifiées désignées par arrêté du Maire,
(à titre d'exemple : membre du CAUE, Architecte des Bâtiments de France, personnes publiques, institutionnels...),
- Cinq membres du comité de pilotage du quartier Plaine, dont un élu représentant la Mairie, sur proposition du comité de pilotage du quartier.

Conformément aux dispositions de l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, la cession aux acquéreurs désignés au terme des appels à projets sera soumise au vote du Conseil municipal, qui sera ainsi invité à se prononcer afin d'approuver, au vu de l'avis du service des domaines, les conditions et les caractéristiques de la cession.

Vu l'avis de la commission n° 5 - urbanisme, logement, accession à la propriété, démocratie locale du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à la majorité (2 voix contre et 6 abstentions) le lancement de la consultation en vue de désigner l'opérateur acquéreur des parcelles cadastrées section BL numéros 132, 121, 99 et une partie de la parcelle cadastrée section BL numéro 143, pour une superficie d'environ 1 077 m², selon les principes ci-dessus exposés.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures visant à préparer les consultations des candidats acquéreurs et notamment, établir le cahier des charges y afférent et lancer lesdites consultations.

DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

ELIT à l'unanimité à la proportionnelle à la plus forte moyenne, parmi ses membres, pour siéger dans la commission consultative concernant le projet immobilier des cadastrées section BL numéros BL 132, 121, 99 et une partie de la parcelle cadastrée section BL numéro 143, sises 54 à 56 bis route du Pavé Blanc :

- **Marie-Laure COUPEAU**
- **Colette HUARD**
- **Yves SERIE**
- **Marcelle MOUSSA**
- **Pierre RAMOGNINO**

AUTORISE Monsieur le Maire à désigner par arrêté les personnalités qualifiées et les personnes choisies en leur sein par le comité de pilotage du quartier Plaine, dont un élu représentant la Mairie, sur proposition du comité de pilotage du quartier :

- **Patrick SEVIN**

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris,**

Jean-Didier BERGER



ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Approbation des modalités de mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact environnementale en vue de la création de la Z.A.C. du Panorama – Clamart située dans le secteur du Jardin Parisien.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 mars 2017

Objet : Approbation des modalités de mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact environnementale en vue de la création de la Z.A.C. du Panorama – Clamart située dans le secteur du Jardin Parisien.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Yves SERIE, Adjoint au Maire, chargé de l'urbanisme et de la démocratie locale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 122-1 et suivants et R 122-1 et suivants,

Vu le décret n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 9 novembre 2005, modifié le 24 avril 2013 et transmis en Préfecture le 30 avril 2013,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 avril 2014 prescrivant la révision du Plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2015 portant arrêt du projet du Plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil du Territoire Vallée Sud – Grand Paris du 12 juillet 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération en date du 9 juillet 2015 portant sur le projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Panorama-Clamart,

Vu les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,

Considérant que dans la continuité des différentes phases de concertation d'ores et déjà organisées depuis septembre 2016 concernant l'élaboration des dossiers de création et de réalisation de la Z.A.C. du Panorama – Clamart, la Ville va adresser son dossier de création de la Z.A.C. à l'autorité environnementale tel que la procédure le nécessite,

Considérant qu'après avis de l'autorité environnementale, un dossier comprenant l'étude d'impact environnementale, le projet de création de la Z.A.C. Panorama ainsi que l'avis de l'autorité environnementale doit être mis à la disposition du public pendant une durée de quinze jours minimum, en vertu des dispositions du Code de l'environnement et notamment ses articles L.122-1 et suivants, R.122-1 et suivants, L.123-9 et L.123-19,

Conformément à l'ensemble de ces textes, le Conseil municipal doit définir les modalités de cette mise à disposition du public,

Considérant qu'il est donc proposé que le dossier de création de la ZAC comprenant l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale soient mis à disposition du public, du mardi 6 juin 2017 au jeudi 6 juillet 2017 inclus, soit pour une durée totale de 31 jours,

Considérant que le dossier complet de la mise à disposition ainsi que les registres visant à recueillir les observations et propositions du public seront disponibles au lieu et heures d'ouverture suivants :

Mairie de Clamart – Centre administratif – 3^{ème} étage
Direction de l'urbanisme, de l'aménagement et du logement
1 - 3 avenue Jean Jaurès
92 140 Clamart

Les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00
Les mardi et Jeudi de 13h30 à 18h00.

L'ensemble du dossier sera également consultable sur le site Internet de la Ville et durant toute cette période à l'adresse suivante : <http://www.clamart.fr/cadre-de-vie/votre-ville-se-transforme/panorama-la-metamorphose-du-site-edf/>.

Considérant que les observations et propositions du public pourront, en outre, être adressées par écrit à la mairie de Clamart à l'attention de Monsieur le Maire, Direction de l'urbanisme, de l'aménagement et du logement, 1-3 avenue Jean Jaurès – 92 140 Clamart, ainsi que sur un registre électronique sur le site Internet de la Ville de Clamart,

Considérant que l'avis de mise à disposition du public sera publié dans deux journaux locaux ou régionaux ainsi que sur le site Internet de la Ville de Clamart et par voie d'affiches au centre administratif municipal quinze jours au moins avant la date de mise à disposition,

Vu l'avis de la commission n° 5 - urbanisme, logement, accession à la propriété, démocratie locale du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les modalités de mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact environnementale en vue de la création de la Z.A.C. du Panorama – Clamart située dans le secteur du Jardin Parisien.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris,

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Attribution des
subventions municipales
aux associations pour
l'année 2017.**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le **23 MARS 2017**
et de la publication
le **23 MARS 2017**
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Attribution des subventions municipales aux associations pour l'année 2017.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Yves COSCAS, Adjoint au Maire chargé du personnel, des affaires générales, des associations et des anciens combattants,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de soutenir la vie associative dans les différents domaines d'intervention qui nécessitent un soutien financier de la Ville pour garantir la bonne marche des activités et apporter un encouragement fort aux bénévoles sur des projets contribuant à créer du lien social et de l'animation,

Considérant que le montant des subventions prend en compte les aides en nature apportées à l'ensemble des associations dans un souci d'équité et de juste répartition par rapport au nombre d'adhérents clamartois, aux actions indispensables de certaines dans le domaine de la santé ou de la solidarité et aux projets innovants répondant à une demande des habitants,

Considérant que le soutien de la Ville doit permettre aux associations de poursuivre et développer leurs activités, de maintenir des permanences, de faire face à leurs frais de fonctionnement,

Vu l'avis de la commission n° 7 - commerce, loisirs, sport, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine, coopération décentralisée du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions et certains élus ne prenant pas part au vote),

APPROUVE l'attribution des subventions municipales aux associations pour l'année 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement des subventions conformément au tableau ci-dessous, déductions faites des avances votées par délibération du 10 décembre 2016.

Associations	Montants 2017	VOTE	Ne prenant pas part au vote
SPORTS			
ABAC Badminton Châtillon	1 000	2 abst	
CSMC Athlétisme	30 100	2 abst	
Clamart Basket	42 400	2 abst	
CCR92 (Course à pied)	7 700	2 abst	
CSMC Cyclisme	39 000	2 abst	
CSME (Montagne Escalade)	17 400	2 abst	
Club d'Escrime de Clamart	14 000	2 abst	

CSMC Football	111 600	2 abst	
Clamart Gymnastique	126 200	2 abst	
CSMC Gym volontaire	2 600	2 abst	
Clamart Handball	36 800	2 abst	
CSMC Judo	39 900	2 abst	
ERCC Modèles réduits	500	2 abst	
CSMC Natation	28 500	2 abst	V De la Touanne/C Dubois
Clamart Pétanque	1 000	2 abst	
Clamart Rugby 92	106 000	2 abst	
ACTKD (Tae Kwon Do)	9 500	2 abst	
Tennis Club de Clamart	23 600	2 abst	V De la Touanne
CSMC Tennis de Table	38 500	2 abst	
CVB92 (Volley)	118 000	2 abst	
CSMC Volley	82 100	2 abst	
Nihon Taï Jitsu	1 200	2 abst	
Total sports	877 600		

CULTURE

ALM Aventure en musique	600	2 abst	
Amis de Tsuica	2 270	2 abst	
Amis de S. Tauber et J. Arp	4 000	2 abst	C Chappey
APEAC (Association des Parents du Conservatoire)	1 000	2 abst	
Artgora	500	2 abst	
ATA Théâtre	600	2 abst	
Ateliers Malice	300	2 abst	
Chorale les Brières	800	2 abst	
Clam'art chorale	300	2 abst	
Cie Cinderella	300	2 abst	
Délect'Yves	500	2 abst	
Dire le Monde	400	2 abst	
Ensemble vocal accord	950	2 abst	
Espace St Jo	2 500	2 abst	
Harmonie de Clamart	19 600	2 abst	P Roncari/S Donger
Just Dance	500	2 abst	
Le Lavoir	6 700	2 abst	
Lire et Faire lire	350	2 abst	
MC Big Band	1 000	2 abst	
Musica Clam'Art	7 000	2 abst	JP Guimard
Poly-Song (Chorale A tout cœur)	800	2 abst	
SBAC	6 900	2 abst	
Total culture	57 870		

PREVENTION			
ADAVIP	1500	2 abst	
NOUVELLES VOIES	2000	2 abst	
Total prévention	3 500		
COMMERCE			
UCMEMC	44 650	2 abst	C Laurans
CCA	3 500	2 abst	C Laurans
Asso des C du CCHC	3 500	2 abst	C Laurans
Clamart Côté Gare *	3 500	2 abst	C Laurans
Total commerce	55 150		
VIE ASSOCIATIVE			
Comité du souvenir du Général De Gaulle	100	2 abst	P Sevin/C Huard
Comité d'union des anciens combattants et des victimes de guerre	1 000	2 abst	P Sevin
FNACA	200	2 abst	P Sevin
Médaillés militaires	100	2 abst	P Sevin
Souvenir Français	200	2 abst	P Sevin/C Huard
Union Nationale des combattants	100	2 abst	P Sevin
UNP 92 SUD	120	2 abst	P Sevin
Total anciens combattants	1 820		
Association sportive collège Maison Blanche	305	2 abst	
Association sportive collège des petits ponts	305	2 abst	
Association sportive collège Alain Fournier	305	2 abst	
Entraide scolaire amicale	400	2 abst	
Foyer socio-éducatif collège des Petits Ponts	500	2 abst	
La Fraternité	1 650	2 abst	G Poyart
La Prévention routière	350	2 abst	
La Protection civile	2 300	2 abst	
Scouts et guides de France	1 500	2 abst	
Total Education/Prévention	7 615		
ESPACES	39 000	2 abst	
Société Régionale d'Horticulture	800	2 abst	
Les Amis du Clos de Clamart	3 250	2 abst	G Poyart
DGA - DGS 92	200	2 abst	
Total Environnement/Emploi/Insertion	43 250		
AGF	1 050	2 abst	
ARPE	10 000	2 abst	
CIDFF	19 000	2 abst	
Croix rouge	2 200	2 abst	
Les petits frères des pauvres	1 800	2 abst	

Les restos du cœur	5 000	2 abst	
Le secours catholique	1 400	2 abst	
SEL	400	2 abst	
STELA Maison de retraite Ste Emilie	1 512	2 abst	
Solidarité et loisirs de Clamart	7 800	2 abst	C Chappey
Total Famille/Solidarité/Associations caritatives	50 162		
VIE ASSOCIATIVE			
APF	305	2 abst	
France ALZHEIMER	1 500	2 abst	
Les papillons blancs	2 500	2 abst	
SAIS 92	300	2 abst	
UNAFAM	300	2 abst	
Valentin Haüy	200	2 abst	
VMEH	150	2 abst	
Total Handicap/santé	5 255		
Association des parents de l'école TREBOTZASSERE	600	2 abst	
Jeunesse Arménienne de France (JAF)	700	2 abst	
Groupe Tiers Monde CLAMART	700	2 abst	
Solidarité protestante France Arménie	1 500	2 abst	
Total Jumelage/Solidarité internationale	3 500		MT Carollo/C Chappey/C Huard/G Poyart/F Le Got/J Minassian
ACCES	500	2 abst	
Amicale philatélique	150	2 abst	
Clamart accueil	780	2 abst	
Clamart reliure	500	2 abst	ML Coupeau
Club amitié et culture	1 100	2 abst	
Club d'activités féminines de Clamart	800	2 abst	
Club géologique	2 000	2 abst	
Les Amis de Clamart	700	2 abst	
Récréasoie	610	2 abst	
Total Loisirs	7 140		
Total vie associative	118 742		
Association des territoriaux de Clamart (CLAMASSTER)	29 000	2 abst	
Total DRH	29 000		

PETITE ENFANCE			
O P'TITES FRIMOUSES	300	2 abst	
AMPE	1100	2 abst	
COCCINELLES	61800	2 abst	
PILOTIN	63860	2 abst	
PIOU PIOU	61800	2 abst	
Total Petite Enfance	188 860		
Total subventions fonctionnement tous services	1 330 722		

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris**

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Versement d'une
subvention sur projet à
l'association Conek'team.**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 mars 2017

Objet : Versement d'une subvention sur projet à l'association Conek'team.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association Conek'team,

Considérant que l'objet de l'association est de créer un lien autour de la danse hip hop sur le Territoire Vallée sud – Grand Paris, rencontre et échange multiculturel, découverte du monde professionnel du spectacle, création et diffusion d'une forme chorégraphique,

Considérant que « Conek'ta danse » est un projet artistique qui consiste à mettre en scène plusieurs danseurs tous styles de danse confondus de 14 à 18 ans afin de leur faire découvrir le monde professionnel du spectacle,

Considérant que l'association sollicite la Ville pour permettre l'organisation d'une résidence d'artistes puis d'une tournée de deux ans,

Vu l'avis de la commission n° 7 – commerce, loisirs, sports, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine, et coopération décentralisée du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions),

DECIDE de verser à l'association Conek'team une subvention d'un montant de 1 000 € pour ce projet.

PRECISE que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget 2017 du service vie associative.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris**

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Versement d'une
subvention sur projet à
l'association ACCES.**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le **23 MARS 2017**
et de la publication
le **23 MARS 2017**
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Sébastien BOUNET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Versement d'une subvention sur projet à l'association ACCES.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association ACCES pour le renouvellement de ses instruments de percussion et accessoires de danse afin de poursuivre ses cours et de participer aux manifestations municipales,

Considérant que l'association anime depuis plus de 10 ans des activités culturelles de danse africaine et de percussions avec des cours notamment à destination des jeunes, que très active sur Clamart, elle participe régulièrement aux manifestations organisées par la Ville (Téléthon, fête de la musique, fête de l'été et quartiers d'été...), organise des stages et s'est impliquée depuis 2014 dans les nouvelles activités périscolaires,

Considérant que ce renouvellement permettra de poursuivre et développer les cours, permettra aussi de continuer à animer les événements clamartois avec ses élèves et ses professeurs, comme le lancement l'an passé de la Fête de l'été,

Vu l'avis de la commission n° 7 – commerce, loisirs, sports, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine, et coopération décentralisée du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions),

DECIDE de verser à l'association ACCES une subvention d'un montant de 600 € pour ce projet.

PRECISE que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget 2017 du service vie associative au titre de l'enveloppe des subventions sur projet.

Pour extrait conforme

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris**

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Versement d'une
subvention sur projet à
l'association l'Harmonie
de Clamart.**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1° Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2° M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Versement d'une subvention sur projet à l'association l'Harmonie de Clamart.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association L'Harmonie de Clamart,

Considérant que l'Harmonie de Clamart est une association clamartoise qui favorise la pratique musicale amateur d'ensemble pour les musiciens de Clamart et des environs. Elle participe activement à l'animation de la cité lors des cérémonies officielles ou d'événements festifs,

Considérant que dans le cadre des Journées européennes du patrimoine 2017, l'Harmonie de Clamart propose un spectacle en plein air sur la place de la mairie. Cet événement permettra aux spectateurs Clamartois d'assister à un spectacle gratuit pour fêter les 150 ans de l'association,

Considérant que l'association sollicite la Ville pour l'aider dans l'organisation d'un spectacle à l'occasion des Journées du Patrimoine,

Vu l'avis de la commission n° 7 – commerce, loisirs, sports, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine, et coopération décentralisée du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions),

DECIDE de verser une subvention à l'association l'Harmonie de Clamart d'un montant de 6 000 € pour ce projet.

PRECISE que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget 2017 du service Vie associative.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association afin de déterminer précisément ses actions et les modalités de soutien de la Ville.

Pour extrait conforme,

**Le Maire
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,**

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Versement d'une
subvention sur projet à
l'association Just Dance.**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Versement d'une subvention sur projet à l'association Just Dance.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association Just Dance,

Considérant que l'association a pour objet la connaissance, la diffusion, l'enseignement et le développement d'activités artistiques autour de la Street Dance et des danses ethniques ou latines à Clamart,

Considérant que l'association sollicite la Ville pour l'aider dans l'organisation de la seconde édition du Battle de Clamart, au second semestre 2017, dans la salle Hunebelle,

Vu l'avis de la commission n° 7 – commerce, loisirs, sports, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine, et coopération décentralisée du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions),

DECIDE de verser une subvention à l'association Just Dance d'un montant de 1 500 € pour ce projet.

PRECISE que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget 2017 du service Vie associative.

Pour extrait conforme,

**Le Maire
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,**

Jean-Didier BERGER



ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Versement d'une subvention à l'association Le Lavoir céramique pour permettre l'acquisition d'un nouveau four de cuisson.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services.

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Versement d'une subvention à l'association Le Lavoir céramique pour permettre l'acquisition d'un nouveau four de cuisson.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association Le Lavoir céramique,

Considérant que l'association le Lavoir céramique est une association qui favorise l'exercice de la céramique, son expression contemporaine et son enseignement, que bien connu des céramistes, collectionneurs et élèves, le Lavoir présente l'originalité d'être à la fois une galerie d'exposition et un lieu de formation,

Considérant que le Lavoir permet la rencontre des céramistes de tous âges, qui viennent y exposer leur travail, offre aussi un lieu d'enseignement de la céramique, à travers des cours et des stages, un lieu de pratique avec l'organisation d'atelier "libre" où les plus "expérimentés" peuvent venir développer leur art,

Considérant que l'association sollicite la Ville pour l'aider dans l'acquisition d'un nouveau four de cuisson,

Vu l'avis de la commission n° 7 – commerce, loisirs, sports, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine, et coopération décentralisée du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions),

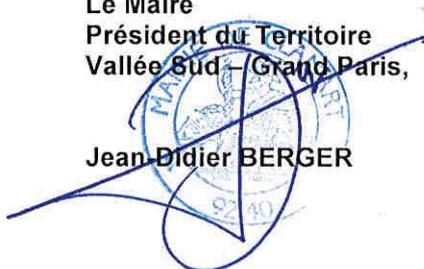
DECIDE de verser une subvention à l'association le Lavoir céramique d'un montant de 1 000 € pour ce projet.

PRECISE que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget 2017 du service Vie associative.

Pour extrait conforme,

**Le Maire
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,**

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Versement d'une
subvention sur projet à
l'association « On
déclame l'art » (ODELA).**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Versement d'une subvention sur projet à l'association « On déclame l'art » (ODELA).

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association « On déclame l'art » (ODELA),

Considérant que l'association « On déclame l'art » est une jeune association clamartoise dont l'objet est de présenter l'art dans toute sa diversité, rassembler les artistes et le public toutes générations confondues dans un esprit de partage, et permettre aux Clamartois de s'essayer aux pratiques artistiques,

Considérant que l'association sollicite la Ville pour l'aider dans l'organisation d'un tremplin musical en avril 2017, dédié aux projets en développement et ayant pour but de récompenser un artiste interprète, et la mise en place d'un espace graff pendant le Festival Créa'Parc de mai 2017,

Vu l'avis de la commission n° 7 – commerce, loisirs, sports, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine, et coopération décentralisée du 14 mars 2017,

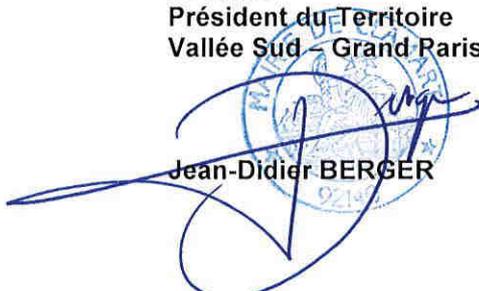
Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions),

DECIDE de verser une subvention à l'association On déclame l'art (ODELA) d'un montant de 2 000 € pour ce projet.

PRECISE que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget 2017 du service Vie associative.

Pour extrait conforme,

**Le Maire
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,**


Jean-Didier BERGER



ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Versement d'une
subvention sur projet au
Comité de jumelage pour
ses échanges 2017.**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Sébastien BOUNET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Versement d'une subvention sur projet au Comité de jumelage pour ses échanges 2017.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention du Comité de jumelage,

Considérant que le Comité de jumelage sollicite une subvention pour organiser les nombreux échanges de l'année 2017, notamment avec Lünebourg et Scunthorpe et financer les déplacements et les accueils des groupes sur Clamart ainsi que les visites et sorties culturelles,

Considérant que d'autres associations comme le MC Big Band du Conservatoire Dutilleux et le club de rugby participeront à ces échanges avec des jeunes anglais et allemands, que le comité financera les voyages de 25 jeunes rugbymen des écoles de rugby de Clamart et Scunthorpe (50 élèves) et 15 jeunes musiciens du MC Big Band Junior dans le North Linconshire et 15 musiciens du MC Big Band à Lünebourg,

Considérant que ces actions contribuent au renforcement des liens entre les Villes jumelles,

Vu l'avis de la commission n° 7 – commerce, loisirs, sports, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine, et coopération décentralisée du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions),

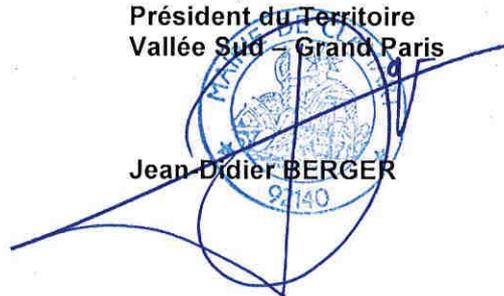
DECIDE de verser au Comité de jumelage une subvention d'un montant de 5 200 € pour ce projet.

PRECISE que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget 2017 du service vie associative au titre de l'enveloppe des subventions sur projet.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris**

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Versement d'une
subvention sur projet au
Comité de jumelage pour
un échange scolaire en
Allemagne.**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Sébastien BOUNET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Versement d'une subvention sur projet au Comité de jumelage pour un échange scolaire en Allemagne.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention du Comité de jumelage,

Considérant que le Comité de jumelage sollicite la Ville pour le projet d'échange scolaire du collège Maison Blanche avec un établissement en Allemagne, à Scharnebeck, près de Lunebourg, du 23 février au 2 mars 2017,

Considérant qu'une demande de subvention concernant les frais engagés par le Comité de jumelage pour l'accueil en mai 2017 des élèves allemands et les sorties culturelles des groupes a été présentée, que l'association participe sur ses fonds propres à hauteur de 420 €,

Vu l'avis de la commission n° 7 – commerce, loisirs, sports, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine, et coopération décentralisée du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions),

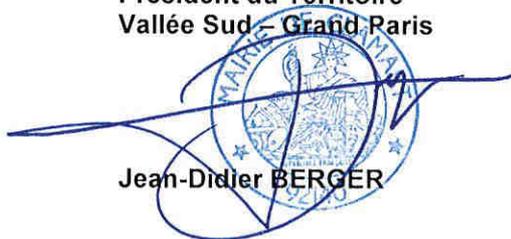
DECIDE de verser au Comité de jumelage une subvention d'un montant de 1 680 € pour ce projet.

PRECISE que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget 2017 du service vie associative au titre de l'enveloppe des subventions sur projet.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris**

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Versement d'une
subvention sur projet à
l'association Sourires
d'Arménie.**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le **23 MARS 2017**
et de la publication
le **23 MARS 2017**
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Versement d'une subvention sur projet à l'association Sourires d'Arménie.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association Sourires d'Arménie,

Considérant que la troisième journée de l'Arménie, le 23 septembre 2017, est organisée par la Ville et de nombreuses associations, artistes et commerçants,

Considérant que cette manifestation, qui remporte un beau succès, contribue à faire connaître l'Arménie et le jumelage avec Artachat,

Considérant qu'en partenariat avec la Ville, l'association Sourires d'Arménie devra faire face aux différents frais pour la mise en œuvre du programme culturel et musical de la journée de l'Arménie. A l'issue de la première réunion de préparation, il est notamment envisagé de dynamiser cet événement par de nouvelles propositions,

Vu l'avis de la commission n° 7 – commerce, loisirs, sports, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine, et coopération décentralisée du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions et Mme Jacqueline Minassian ne prenant pas part au vote),

DECIDE de verser une subvention à l'association Sourires d'Arménie d'un montant de 3 000 € pour ce projet.

PRECISE que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget 2017 du service Vie associative.

Pour extrait conforme,

**Le Maire
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris,**

Jean-Didier BERGER



ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Versement d'une
subvention sur projet à
l'association « Melissa
l'Union pour tous ».**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le **23 MARS 2017**
et de la publication
le **23 MARS 2017**
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Versement d'une subvention sur projet à l'association « Melissa l'Union pour tous ».

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de la nouvelle association Melissa l'Union de tous,

Considérant que la nouvelle association Melissa l'Union de tous a pour but de sensibiliser à l'autisme, de proposer des formations, d'aider les familles dans leurs diverses démarches et de faire changer le regard sur le handicap,

Considérant que cette association a organisé le 11 février 2017 une conférence à Clamart intitulée «Autisme, Droits et inclusion» avec des intervenants spécialisés (une universitaire chargée de recherche dans le handicap et les enseignements adaptés et des juristes), que pour ce faire, elle a engagé des frais de déplacement et de défraiement des intervenants et qu'une demande chiffrée a été présentée à la Ville par l'association afin de pouvoir poursuivre ses actions,

Considérant que l'association qui vient d'être créée a également des projets intéressants pour accompagner les familles et les enfants dans leur scolarisation et dans leurs activités,

Vu l'avis de la commission n° 7 – commerce, loisirs, sports, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine, et coopération décentralisée du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions),

DECIDE de verser à l'association Mélissa l'Union pour Tous une subvention d'un montant de 300 € pour ce projet.

PRECISE que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget 2017 du service vie associative au titre de l'enveloppe des subventions sur projet

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris**

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Versement d'une
subvention sur projet à
l'association du Jardin
partagé des Galvents.**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Versement d'une subvention sur projet à l'association du Jardin partagé des Galvents.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association du Jardin partagé des Galvents,

Considérant que l'association du Jardin partagé des Galvents a déposé une demande de subvention pour le renouvellement de son matériel, l'achat de produits d'entretien et de nouveaux pieds de vigne afin de poursuivre notamment la restauration de la parcelle de vigne,

L'entretien régulier du jardin permet à l'association de proposer de nombreuses animations durant toute l'année au public (fête de la Châtaigne, portes ouvertes, fête de la musique) et le jardin partagé est un élément apprécié de la vie du quartier,

Vu l'avis de la commission n° 7 – commerce, loisirs, sports, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine, et coopération décentralisée du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions),

DECIDE de verser à l'association du Jardin partagé des Galvents une subvention d'un montant de 300 € pour ce projet.

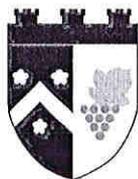
PRECISE que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget 2017 du service vie associative au titre de l'enveloppe des subventions sur projet.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud Grand Paris**

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Versement d'une
subvention sur projet d'un
montant de 500€ à
l'association ESA.**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Versement d'une subvention sur projet d'un montant de 500€ à l'association ESA.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'ESA, « Entraide scolaire amicale »,

Considérant que l'ESA, « Entraide scolaire amicale », est une association qui propose un accompagnement scolaire du CP à la Terminale avec plus de 40 bénévoles sur Clamart afin de faciliter l'apprentissage des élèves en difficulté et de lutter contre le décrochage scolaire,

Considérant que rattachée à une association nationale parfaitement reconnue dans le domaine de l'éducation et de l'accompagnement scolaire, l'ESA mène cette action avec succès et grand sérieux à Clamart, avec des résultats scolaires très encourageants et l'obtention de diplômes pour la majorité des élèves suivis,

Considérant que cette année, l'ESA souhaite introduire du numérique dans les apprentissages et acquérir progressivement de nouveaux supports adaptés pour les élèves,

Vu l'avis de la commission n° 7 – commerce, loisirs, sports, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine, et coopération décentralisée du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions),

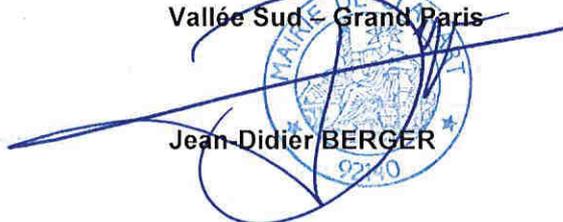
DECIDE de verser à l'association ESA une subvention d'un montant de 500 € pour ce projet.

PRECISE que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget 2017 du service vie associative au titre de l'enveloppe des subventions sur projet.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris**

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Versement d'une
subvention sur projet d'un
montant de 500 € à
l'association « les Poids
plumes ».**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Sébastien BOUNET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Versement d'une subvention sur projet d'un montant de 500 € à l'association « les Poids plumes »

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association « Les poids plumes »,

Considérant que l'association « Les poids plumes » œuvre depuis plusieurs années dans le domaine de la santé, en lien avec l'hôpital Béclère et mène des actions d'information en faveur des personnes en surpoids ou obèses,

Considérant que depuis sa présence au Forum lors de « Sentez-vous sport » et les nombreux contacts reçus sur Clamart, elle souhaite redévelopper sa communication en direction de son public cible,

Considérant que l'association les Poids Plumes sollicite la Ville afin de faire face au coût de la refonte du site Internet de l'association, refonte rendue nécessaire pour mener à bien ses nombreux projets. L'association a organisé récemment une conférence à Clamart et une bourse aux vêtements de grande taille,

Vu l'avis de la commission n° 7 – commerce, loisirs, sports, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine, et coopération décentralisée du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions),

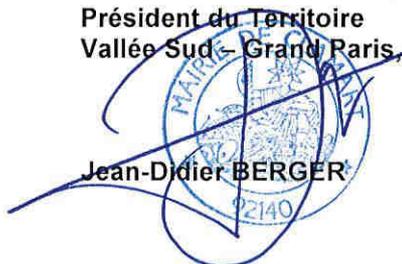
DECIDE de verser une subvention à l'association « Les poids plumes » d'un montant de 500 € pour ce projet.

PRECISE que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget 2017 du service Vie associative.

Pour extrait conforme,

**Le Maire
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris,**

Jean-Didier BERGER





VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

CANTON
DE CLAMART

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Versement d'une
subvention exceptionnelle
à l'association O'ptites
frimousses.**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association O'ptites frimousses.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention exceptionnelle de l'association « O'ptites frimousses »,

Considérant que l'association O'ptites Frimousses, créée en mars 2015, gère une maison d'assistantes maternelles qui propose une solution d'accueil régulier pour les enfants âgés de 3 mois à 4 ans, offre d'accueil complémentaire à celle offerte par la Commune,

Considérant que l'association souhaite aujourd'hui renforcer la sécurité de ses locaux et des enfants accueillis, notamment pour répondre aux dispositions du plan Vigipirate en vigueur et dans ce cadre, elle sollicite la Ville afin d'obtenir une subvention,

Vu l'avis de la commission n° 7 – commerce, loisirs, sports, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine, et coopération décentralisée du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions),

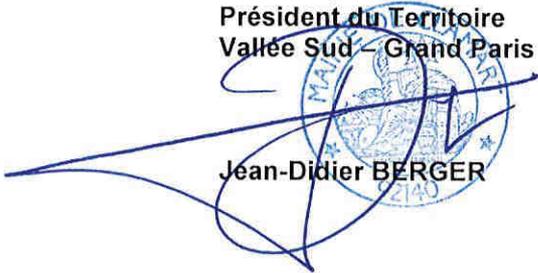
DECIDE d'attribuer à l'association O'ptites frimousses une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 240 € pour ce projet.

PRECISE que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget 2017 du service vie associative au titre de l'enveloppe des subventions sur projet.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris**

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

**Versement d'une
subvention sur projet à
l'association Club
d'escrime.**

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Versement d'une subvention sur projet à l'association Club d'escrime.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de l'association Club d'escrime de Clamart,

Considérant que l'association Club d'escrime de Clamart a déposé auprès de la Ville une demande de subvention sur projet qui a été étudiée par le service concerné,

Le Club d'escrime de Clamart est un club spécialisé dans le sabre. L'association propose des activités régulières de qualité chaque semaine, participe à divers événements sur la Ville et est impliquée également dans les Nouvelles Activités Périscolaires,

Son équipe masculine senior évolue en championnat national 2 et a pour projet de monter en championnat national 1 en fin de saison sportive 2016-2017,

Pour mener à bien ce projet, l'association estime ses dépenses à 6 570 € qui doivent permettre de réaliser trois déplacements (Seyssins, Roubaix et Tarbes), acheter des tenues aux couleurs de Clamart pour les escrimeurs, investir dans de nouvelles lames, communiquer sur cet événement et louer un car pour le transport des supporters à Tarbes,

Vu l'avis de la commission n° 7 – commerce, loisirs, sports, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine, et coopération décentralisée du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions),

DECIDE d'attribuer à l'association Club d'escrime de Clamart une subvention d'un montant de 2 000 € pour ce projet.

PRECISE que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget 2017 du service vie associative au titre de l'enveloppe des subventions sur projet.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris**

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Approbation d'une convention avec l'association Espaces pour le fonctionnement du jardin solidaire, du chantier d'insertion, de l'entretien écologique des pigeonniers, des animations, des actions pédagogiques et des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 mars 2017

Objet : Approbation d'une convention avec l'association Espaces pour le fonctionnement du jardin solidaire, du chantier d'insertion, de l'entretien écologique des pigeonniers, des animations, des actions pédagogiques et des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Ville de Clamart a signé plusieurs conventions successives avec l'association Espaces depuis 2004 pour la mise en place et la gestion d'un jardin solidaire sur des parcelles de terrain appartenant à la Ville et situées du 9 au 17 de la rue Danton,

Considérant qu'il convient d'établir une nouvelle convention d'objectifs prenant en compte l'ensemble de ces activités étroitement liées au chantier d'insertion et les aspects écologiques de leur fonctionnement,

Par ailleurs, l'association participe depuis septembre 2016 aux nouvelles activités périscolaires en proposant un atelier « brocante de jardin et jardinage écologique »,

Considérant que l'association va développer de nouvelles activités et chantiers avec la Ville en lien avec la Direction du cadre de vie (aménagement du jardin participatif du mail Picardie, théâtre de verdure, jardinets dans des écoles...) et que compte tenu du bilan des actions engagées depuis la création de ce jardin solidaire dans le cadre de son chantier d'insertion et du développement de nombreux projets dans le domaine de la solidarité et du développement durable, il est essentiel de poursuivre durablement ce partenariat avec cette association en définissant l'ensemble des axes et des modalités de fonctionnement pour atteindre les objectifs : description précise des actions, comités de pilotage, communication notamment pour les pigeonniers afin de limiter les nuisances et le nourrissage des pigeons,

Considérant que l'association Espaces s'engage à réaliser les activités décrites en annexe et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution. En contrepartie, la Ville de Clamart s'engage à soutenir la réalisation de cet objectif par le versement d'une subvention d'un montant de 39 000 € et participe au comité de pilotage deux fois par an pour définir les projets, évaluer les actions engagées et leur conditions de poursuite,

Vu l'avis de la commission n° 7 – commerce, loisirs, sports, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine, et coopération décentralisée du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Espaces pour le fonctionnement du jardin solidaire, du chantier d'insertion, de l'entretien écologique des pigeonniers, des animations, des actions pédagogiques et des nouvelles activités périscolaires

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à la signer au nom et pour le compte de la commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Approbation d'une convention avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine (CAF) relative aux conditions de subvention de fonctionnement pour la mise en œuvre de projets visant l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Approbation d'une convention avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine (CAF) relative aux conditions de subvention de fonctionnement pour la mise en œuvre de projets visant l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que seize enfants porteurs de handicap, ayant une reconnaissance MDPH, ont été accueillis, avec un accompagnement spécifique, dans les centres de loisirs sur différents temps, pause méridienne, extrascolaire et périscolaire, sur l'année scolaire 2015/2016,

Considérant que la Direction de l'éducation a répondu à l'appel à projet de la CAF des Hauts-de-Seine afin de compenser le surcoût lié à l'accueil d'enfants en situation de handicap et d'accompagner les familles concernant les décisions d'orientation de leur enfant, en développant le travail en réseau entre centres d'accueil spécialisés et structures traditionnelles d'accueil,

Considérant que la commission d'action sociale de la CAF des Hauts-de-Seine a conclu que les actions complémentaires mises en œuvre par la Direction Education en lien avec la coordination handicap du CCAS, répondaient aux objectifs de l'appel à projet,

Considérant que par conséquent, une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 300 € est attribuée en compensation des frais de personnels de six agents vacataires, permettant à huit enfants d'être accueillis à la pause méridienne et de participer à l'accueil périscolaire,

Vu l'avis de la Commission municipale n°6 – petite enfance, enfance, affaires scolaires, jeunesse, centres socioculturels du 16 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention avec la CAF des Hauts-de-Seine relative aux conditions de subvention de fonctionnement pour la mise en œuvre de projets visant l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Pour extrait conforme,

**Le Maire
Président du Territoire
Vallée-Sud – Grand Paris**

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Création d'un Conseil des
Droits et des Devoirs des
Familles (CDDF).**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le **23 MARS 2017**
et de la publication
le **23 MARS 2017**
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Création d'un Conseil des Droits et des Devoirs des Familles (CDDF).

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Considérant que conformément à la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, le maire dispose de pouvoirs de police pour organiser la sécurité et la prévention sur sa commune,

Considérant que le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) permet la mise en place de cellules d'échanges nominatifs relatifs aux mineurs et aux jeunes majeurs en situation de délinquance ou prédélinquance, mais il ne prévoit pas de cadre spécifique pour l'échange d'informations sur des situations inquiétantes ou suffisamment difficiles pour être évoquées et partagées entre professionnels en vue d'intervenir en prévention, avant le passage à l'acte,

Considérant que si le Programme de réussite éducative permettait d'encadrer ses échanges par le biais d'une équipe pluridisciplinaire de soutien locale prévue par la loi, la sortie de Clamart de la géographie prioritaire ne prévoit plus de cadre à ce sujet. Or, avec la création de Clamart réussite, la Ville sera amenée à recevoir de nombreux signalements et informations confidentielles. Pour traiter ces situations et permettre l'échange d'informations nominatives, il est proposé de créer un Conseil des droits et des devoirs des familles (CDDF),

Considérant qu'il revient au CDDF de mettre en œuvre des mesures adaptées afin de soutenir les parents dans l'exercice de l'autorité parentale, prévenir et lutter contre l'absentéisme scolaire, le décrochage scolaire ou social, intervenir le plus en amont possible pour empêcher les situations de s'aggraver et ainsi protéger les mineurs susceptibles de se retrouver en danger et que le CDDF offre un cadre adapté à tous les partenaires, une réactivité plus importante, de diagnostiquer de manière plus fine la situation, d'accompagner les familles en difficulté plus en amont et d'apporter une réponse progressive et graduée en termes de prévention,

Considérant que les partenaires du CDDF sont des représentants de l'Etat dont la liste est fixée par décret n° 2007-667 du 2 mai 2007, des représentants des collectivités territoriales et des personnes œuvrant dans le domaine éducatif, de l'insertion et de la prévention, il est présidé par le Maire ou un de ses représentants,

Vu l'avis de la Commission municipale n°6 – petite enfance, enfance, affaires scolaires, jeunesse, centres socioculturels du 16 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la création du conseil des droits et des familles au sein de la Ville.

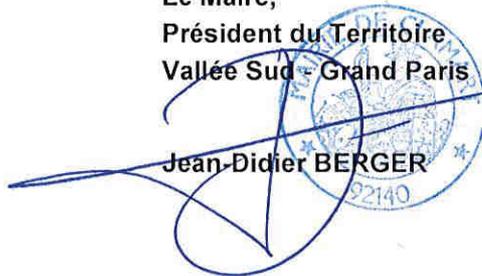
APPROUVE la composition suivante :

- des représentants de l'état :
 - Le Préfet ou son représentant
 - L'inspecteur d'académie ou son représentant
 - Le directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ou son représentant
 - Le directeur de La Protection Judiciaire de la Jeunesse ou son représentant
- des représentants des collectivités territoriales :
 - Le Conseil départemental pour L'Aide Sociale à l'enfance et l'EDAS territorialement compétent
 - Le club de Prévention
 - Les services de la Ville concernés (Direction Jeunesse Famille, Direction de l'Education, Direction de la Petite Enfance, CCAS, Centre municipal de Soins, Police municipale)
 - Les services locaux de l'éducation nationale (inspection de secteur, écoles, collèges, lycée)
 - SPIP92
- des personnes œuvrant dans le domaine de l'action sociale, sanitaire et éducative, de l'insertion et de la prévention de la délinquance :
 - Mission Locale
 - Espace Insertion
 - CIDFF92
 - Officier de Prévention du commissariat de police de Clamart
 - Associations d'accès au droit (Nouvelles voies, ADIL92, ADAVIP,...).
 - Association ARPE92

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris**

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Approbation d'une convention d'objectifs et de financement des établissements et services d'accueil du jeune enfant pour la période 2017-2020.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance de 17 mars 2017

Objet : Approbation d'une convention d'objectifs et de financement des établissements et services d'accueil du jeune enfant pour la période 2017-2020.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 19 décembre 2012 par laquelle la Ville a approuvé avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine la convention d'objectifs et de financement relative à la Prestation de Service Unique pour la période 2013-2016,

Considérant que la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine propose de conclure avant le 31 mars, une nouvelle convention d'objectifs et de financement pour les structures petite enfance pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020 et que la signature de cette convention conditionne l'octroi des financements de la CAF versés au titre de la PSU,

Considérant que la CAF, par l'intermédiaire de cette nouvelle prestation de service unique (PSU), souhaite que les gestionnaires répondent davantage aux besoins des familles et conditionne désormais son soutien financier à l'abandon des « forfaits minimum » mis en place par la Ville au profit de « plages fixes » ainsi que la prise en compte des congés souhaités par les familles,

Vu l'avis de la Commission municipale n°6 – petite enfance, enfance, affaires scolaires, jeunesse, centres socioculturels du 16 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service unique de l'accueil des jeunes enfants de moins de quatre ans avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts de Seine à compter du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020 pour les structures de la petite enfance suivantes :

Multi accueils Sainte-Emilie, Boulard, Normandie, Jean Jaurès, Trivaux, Renaudin, Soleil Levant, La Fourche, Pavé Blanc.

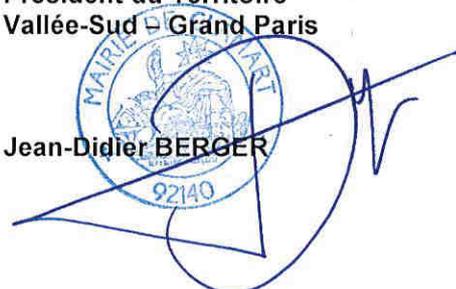
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE la charte de laïcité de la branche famille, texte de référence qui sera utilisé dans l'ensemble des relations partenariales contractuelles avec la CAF.

Pour extrait conforme,

**Le Maire
Président du Territoire
Vallée-Sud - Grand Paris**

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Approbation d'une convention d'objectifs et de financement au titre de la prestation de service pour les Relais Assistantes Maternelles du Bas-Clamart et du Haut-Clamart.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance de 17 mars 2017

Objet : Approbation d'une convention d'objectifs et de financement au titre de la prestation de service pour les Relais Assistantes Maternelles du Bas-Clamart et du Haut-Clamart.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les relais assistantes maternelles (RAM) du Bas-Clamart et du Haut-Clamart bénéficient d'un financement de la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine (24 078 € chacun),

Considérant que la précédente convention a expiré le 31 août 2016 et qu'il convient de signer une nouvelle convention afin que le financement de ces structures se poursuive,

Considérant que la CAF verse une prestation de service à partir d'un prix de revient limité à un plafond fixé annuellement par la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) et que cette prestation de service représente 43% du prix de revient du RAM multiplié par le nombre de postes d'animateurs pour chaque relais, dans la limite du plafond,

Vu l'avis de la Commission municipale n°6 – petite enfance, enfance, affaires scolaires, jeunesse, centres socioculturels du 16 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement relative aux Relais Assistantes Maternelles du Bas et du Haut Clamart.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Pour extrait conforme,

**Le Maire
Président du Territoire
Vallée-Sud - Grand Paris**

Jean-Didier BERGER



ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Modification du règlement
de fonctionnement des
établissements de la petite
enfance.**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Sébastien BOUNET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Modification du règlement de fonctionnement des établissements de la petite enfance.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Marie-Laure COUPEAU, Adjointe au Maire chargée de la petite enfance et de la gestion de la dette,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2015 approuvant le nouveau règlement de fonctionnement de la petite enfance applicable depuis le 1^{er} janvier 2016, modifié les 10 mars et 15 juin 2016,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement de fonctionnement de la petite enfance en raison d'une part, de la signature par la Ville de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine relative à la Prestation de Service Unique et d'autre part, en raison des modifications et de clarifications apportées au règlement de fonctionnement actuel,

Vu l'avis de la Commission municipale n°6 – petite enfance, enfance, affaires scolaires, jeunesse, centres socioculturels du 16 mars 2017,

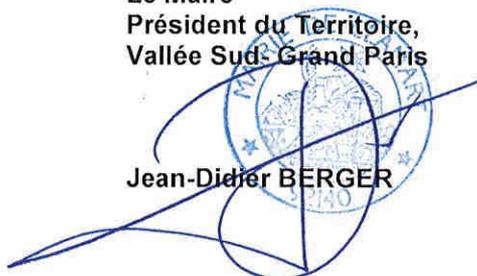
Après en avoir délibéré à la majorité (2 voix contre),

APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement des établissements de la petite enfance à compter du 1^{er} septembre 2017.

Pour extrait conforme,

**Le Maire
Président du Territoire,
Vallée Sud-Grand Paris**

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Adhésion du Centre d'art
contemporain Chanut
(CACC) au réseau TRAM –
réseau régional d'art
contemporain.**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Adhésion du Centre d'art contemporain Chanot (CACC) au réseau TRAM – réseau régional d'art contemporain.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que grâce à une politique culturelle et artistique exigeante, le CACC est aujourd'hui identifié par les tutelles régionale et nationale qui souhaitent l'accompagner dans son développement. En ce sens, il est aujourd'hui proposé au Centre d'art clamartois de rejoindre le réseau Tram,

Créé en 1981, le réseau Tram regroupe des lieux - centres d'art, musées, écoles d'arts, collectifs d'artistes, fondations, fracs - engagés dans la production et la diffusion de l'art contemporain en Ile-de-France et que rejoindre le réseau Tram constitue un atout majeur pour le CACC et la Ville de Clamart, c'est, de fait, un moyen :

- d'accroître le rayonnement du centre d'art et de la politique culturelle de la Ville en faveur de la création contemporaine sur le territoire francilien.
- d'attirer un public plus large au CACC.
- de développer les synergies entre le centre d'art et d'autres structures culturelles du territoire.

Vu l'avis de la commission n° 7 - commerce, loisirs, sport, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine, coopération décentralisée du 14 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion du Centre d'art contemporain Chanot au réseau TRAM.

DECIDE de verser la cotisation annuelle 2017 de 800 € sur réception d'un mémoire.

PRECISE que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget 2017 du Centre d'art contemporain Chanot.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris**

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

Approbation d'une convention avec le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne (CIG) relative au recours à l'intérim.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Sébastien BOUNET

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 mars 2017

Objet : Approbation d'une convention avec le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne (CIG) relative au recours à l'intérim.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2016-972 du 3 août 2016 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique,

Vu la délibération n° 2001-29 du 13 septembre 2001 du conseil d'administration du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne créant la mission remplacement pour les collectivités de la petite couronne d'Ile de France,

Vu la circulaire du 3 août 2010 relative aux modalités de recours à l'intérim dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité technique du 8 mars 2017,

Considérant la nécessité de pourvoir rapidement au remplacement d'agents momentanément indisponibles, aux vacances temporaires d'un emploi pour lesquels la procédure de recrutement est en cours sans avoir encore abouti ou de répondre à un accroissement temporaire d'activité,

Considérant que l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise les centres de gestion à mettre des agents à disposition des collectivités et établissements publics pour remplacer des agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires,

Considérant que l'article 3-7 de la loi n°84-53 précitée, précisé par la loi n°2009-972 du 3 août 2009 et par la circulaire du 3 août 2010 relative aux modalités de recours à l'intérim dans la fonction publique territoriale, prévoit que le recours à l'intérim privé ne peut avoir lieu que lorsque le centre de gestion territorialement compétent n'est pas en mesure d'assurer la mission de remplacement prévue à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Considérant que l'obligation de solliciter en premier lieu le centre de gestion a une portée générale et s'applique donc à l'ensemble des collectivités et établissements publics, qu'ils soient affiliés ou non affiliés obligatoirement,

Considérant que les cas de recours à l'intérim sont circonscrits et correspondent aux articles suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 :

- Article 3 : besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
- Article 3-1 : remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels sur emplois permanents (temps partiel, maladie, congé parental, etc.)
- Article 3-2 : vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire

Considérant que les agents non titulaires recrutés dans ce cadre sont gérés dans les conditions prévues par le décret n°88-145 du 15 février 1988,

Considérant que le service de remplacement du Centre de Gestion de la petite couronne est chargé de recruter des intérimaires et de les mettre à disposition de la collectivité intéressée, après accord de celle-ci sur le candidat choisi,

Considérant que l'adhésion au service se formalise par la signature de la convention cadre annexée à la délibération et que celle-ci permet à la collectivité de recourir au service de remplacement à tout moment et selon ses besoins,

Vu l'avis de la Commission n°2 - personnel, affaires générales, élections, moyens des services, communication du 16 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion au service de remplacement mis en œuvre par le CIG de la petite couronne d'Ile de France.

APPROUVE le projet de convention cadre avec le CIG de la petite couronne relatif à la mise à disposition de personnel intérimaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention cadre.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris**

Jean-Didier BERGER





ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Modification du tableau
des emplois de la Ville de
Clamart.**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017.
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 mars 2017

Objet : Modification du tableau des emplois de la Ville de Clamart.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu l'avis du Comité technique du 8 mars 2017,

Considérant que, conformément à l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les besoins des services ou la nature des fonctions justifient la création de contrats d'une durée de trois ans ou la transformation de contrats d'une durée d'un an en contrats d'une durée de trois ans,

Considérant qu'il convient de créer deux emplois d'attaché territorial, par voie de contrat d'une durée de trois ans, afin de permettre le recrutement d'un chef de projet et développement, à la direction des systèmes d'information et de télécommunications et d'un graphiste au service communication,

Considérant qu'il convient de créer un emploi de directeur des systèmes d'information et de télécommunications, par voie de contrat à durée indéterminée et de supprimer un contrat d'une durée de 3 ans,

Considérant qu'il convient de créer un emploi de responsable artistique du centre d'arts plastiques Albert Chanot, au grade d'attaché territorial, pour une durée de 3 ans,

Considérant qu'il convient de créer trois emplois de rédacteur territorial, par voie de contrat d'une durée d'un an, afin de permettre le recrutement de trois chargés emploi-formation, à la direction des ressources humaines et supprimer un emploi de rédacteur territorial titulaire,

Vu l'avis de la Commission n°2 - personnel, affaires générales, élections, moyens des services, communication du 16 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des emplois de la Ville de Clamart ci-annexé.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris

A blue ink signature of Jean-Didier BERGER is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Clamart' and 'Vallée Sud - Grand Paris' around a central emblem. The signature is a fluid, cursive script.

Jean-Didier BERGER



ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Autorisation d'attribuer la
protection fonctionnelle à
un agent communal.**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Autorisation d'attribuer la protection fonctionnelle à un agent communal.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 11,

Considérant que dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Grégory HAREL, brigadier au sein de la police municipale de Clamart, a été victime de violences volontaires ayant entraîné, notamment, trois jours d'incapacité temporaire de travail,

Considérant qu'à la suite de son dépôt de plainte, l'auteur des violences a été identifié, qu'une audience au Tribunal correctionnel de Nanterre a été fixée au 5 avril 2017 et que d'autres audiences sont susceptibles d'être fixées ultérieurement,

Considérant qu'ainsi, en application de l'article 11 de la loi du 11 janvier 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, la collectivité est tenue d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur HAREL, suite à sa demande écrite adressée à Monsieur le Maire de Clamart en date du 19 janvier 2017,

Vu l'avis de la Commission n°2 - personnel, affaires générales, élections, moyens des services, communication du 16 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions),

DECIDE d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Grégory HAREL.

DECIDE de prendre en charge les frais d'actes de procédure et les honoraires d'avocat, pour un montant maximum de 3.000 € HT, jusqu'au terme définitif de la procédure juridictionnelle engagée contre les auteurs des faits.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris**

Jean-Didier BERGER



ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

VILLE DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

**Autorisation d'attribuer la
protection fonctionnelle à
un agent communal.**

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 23 MARS 2017
et de la publication
le 23 MARS 2017
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

Objet : Autorisation d'attribuer la protection fonctionnelle à un agent communal.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 11,

Considérant que dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Stéphane LIEVIN, brigadier-chef principal au sein de la brigade motorisée de la police municipale de Clamart, a été victime d'outrages et de menaces de mort réitérées de la part d'une personne parfaitement identifiée,

Considérant qu'à la suite de son dépôt de plainte, une audience au Tribunal correctionnel de Nanterre a été fixée au 5 avril 2017 et que d'autres audiences sont susceptibles d'être fixées ultérieurement,

Considérant qu'ainsi, en application de l'article 11 de la loi du 11 janvier 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, la collectivité est tenue d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur LIEVIN, suite à sa demande écrite adressée à Monsieur le Maire de Clamart en date du 19 janvier 2017,

Vu l'avis de la Commission n°2 - personnel, affaires générales, élections, moyens des services, communication du 16 mars 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions),

DECIDE d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Stéphane LIEVIN.

DECIDE de prendre en charge les frais d'actes de procédure et les honoraires d'avocat, pour un montant maximum de 3.000 € HT, jusqu'au terme définitif de la procédure judiciaire engagée contre les auteurs des faits.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris**

Jean-Didier BERGER